

Driss Lachguar présidant les travaux
du 6^{ème} Congrès USFP/Chefchaouen

*Notre parti a bien pris note des
orientations Royales en demeurant
attaché au dialogue avec les citoyens*

Pages 4-5



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10609

Mardi 16 Septembre 2025

Le projet de modification de la loi 31-08 en stand-by

Il n'y a pas le feu ?

*Oh que si ! Le consommateur
en sait quelque chose*



Page 3



Arrivée à Doha de SAR le Prince Moulay
Rachid pour représenter SM le Roi au
sommet arabo-islamique d'urgence

Page 2

Conférence de presse de l'USFP pour présenter son
mémoire sur la réforme du système électoral

L'USFP organisera ce mardi une conférence de presse pour présenter « le mémoire du parti sur la réforme du système régissant les élections à la Chambre des représentants de 2026 ». Cette conférence aura lieu à partir de 9h30 au siège central du parti à Rabat.



Fouad Laroui

Tbourida, ailes et liens brisés

Page 6

Arrivée à Doha de SAR le Prince Moulay Rachid pour représenter SM le Roi au sommet arabo-islamique d'urgence

Actualité



SAR le Prince Moulay Rachid est arrivé, lundi à Doha, pour représenter Sa Majesté le Roi Mohammed VI aux travaux du sommet arabo-islamique d'urgence qu'abrite l'Etat du Qatar.

A son arrivée à l'aéroport international Hamad, SAR le Prince Moulay Rachid a été accueilli par Cheikh Saoud Bin Abdulrahman Bin Hassan Al Thani, vice-Premier ministre et ministre d'Etat aux Affaires de la Dé-

fense du Qatar.

SAR le Prince Moulay Rachid a été également salué par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita,

l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Doha, Mohamed Setri, ainsi que par les membres de l'ambassade du Maroc au Qatar.

A rappeler que les travaux de la réunion préparatoire des ministres des Affaires étrangères en prélude du Sommet arabo-islamique d'urgence consacré à l'examen de l'attaque israélienne contre l'Etat du Qatar ont débuté dimanche à Doha, avec la participation du Maroc

Le Maroc est représenté à cette réunion par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

La délégation marocaine à cette réunion comprend notamment l'ambassadeur du Maroc en Egypte et Représentant permanent du Royaume auprès de la Ligue des Etats arabes, Mohamed Ait Ouali et l'ambassadeur du Royaume au Qatar, Mohamed Setri.

A l'ordre du jour de cette réunion préparatoire figurent l'examen de l'attaque israélienne contre l'Etat du Qatar et le projet de la déclaration qui sera soumise au Sommet arabo-islamique d'urgence.

Ouverture à Rabat du Séminaire régional de la cybersécurité

Le Séminaire régional de la cybersécurité, initié sur Hautes Instructions Royales par la Direction générale de la sécurité des systèmes d'information (DGSSI) de l'Administration de la Défense Nationale, s'est ouvert lundi à Rabat en présence de hauts responsables gouvernementaux, d'experts et d'acteurs des secteurs public et privé du Maroc, du monde arabe et de l'Afrique.

Placée sous le thème "L'avenir de la cybersécurité : la souveraineté numérique pour un développement économique durable", cette édition, qui se tient du 15 au 19 septembre, est une occasion de débattre des enjeux de la cyber-résilience à l'ère des technologies émergentes.

Au programme de cet événement figure une série de panels et de rencontres-débats sur des thématiques telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, la souveraineté numérique, le développement durable et la coopération internationale.

Ce conclave régional vise à favoriser le partage des expériences, à renforcer la coopération entre les pays arabes et de la région dans le domaine de la cybersécurité et à identifier des mécanismes clairs pour lutter contre les cybermenaces et les cyberattaques.

Le Séminaire offre également une plateforme idéale aux hauts responsables des TIC et de la cybersécurité, des régions africaine et arabe et des pays de l'OCI, pour formuler des orientations et des plans stratégiques afin de faire face aux menaces émergentes qui pèsent sur le secteur de la cybersécurité à l'échelle mondiale et régionale.

Le Président de la République centrafricaine salue le leadership africain "éclairé et exemplaire" de SM le Roi

Le Président de la République centrafricaine, S.E. Professeur Faustin-Archange Touadéra, a salué, dimanche à Casablanca, "la conduite éclairée et le leadership exemplaire" de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur d'une Afrique solidaire et prospère.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture de la Table Ronde d'Investissement consacrée au financement du Plan National de Développement (PND) 2024-2028 de la République centrafricaine, tenu les 14 et 15 septembre dans la capitale économique, M. Touadéra a exprimé sa "gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dont la vision d'une Afrique solidaire et prospère se caractérise aujourd'hui par l'accueil généreux" réservé à ce conclave.

"Le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée et le leadership exemplaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu accueillir cette rencontre vitale pour le peuple centrafricain", a-t-il indiqué.

M. Touadéra a affirmé que "le peuple marocain symbolise par sa résilience admirable et son engagement soutenu, l'idéal de paix, de stabilité et de prospérité", se félicitant de "l'excellence des relations d'amitié et de coopération" entre Rabat et Bangui.

Il a rappelé que la République centrafricaine, "après des décennies de conflits et de fragilités, mais aussi de résilience", s'est résolument engagée sur la voie de la reconstruction et du développement durable.

Située au cœur du continent africain, la RCA, a soutenu le Chef d'Etat, est une "terre de promesses et d'opportunités, riche en ressources et stratégiquement positionnée sur le plan géographique". Le PND 2024-2028, élaboré par son gouvernement, constituera durant les cinq prochaines années "le cadre de conception, de référence et de mise en œuvre des politiques publiques destinées à améliorer les conditions de vie de la population centrafricaine", a-t-il ajouté.

La cérémonie d'ouverture de cette table ronde a été marquée par des allocutions notamment du ministre de l'Economie et des Finances, Mme Nadia Fettah, ainsi que de représentants de la Banque arabe pour le développement en Afrique, de la Commission européenne, du Groupe de la Banque africaine de développement, du Système des Nations Unies et de la Société financière internationale (IFC).

Ont également pris part à cette cérémonie le ministre du Transport et de la Logistique, M. Abdessamad Kayouh, la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Mme Amal El Fallah Seghrouchni, l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, M. Omar Hilale, l'ambassadeur, directeur général de l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI), Mohamed Methqal, le directeur général de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), M. Khalid Safir, ainsi que plusieurs responsables issus du secteur public et du secteur privé.

Le projet de modification de la loi 31-08 en stand by

Il n'y a pas le feu ? Oh que si !

Le consommateur en sait quelque chose



Où en est le projet de modification de la loi 31-08 sur la protection du consommateur ? En effet, et depuis plusieurs années, cette réforme piétine, plongeant dans l'incertitude des millions de Marocains confrontés à une protection juridique obsolète face aux défis contemporains du marché et du commerce numérique.

Lancée officiellement en 2023 avec la mise en consultation d'un avant-projet de modification, cette réforme se voulait ambitieuse, visant à intégrer de façon cohérente les réalités du e-commerce, à mieux encadrer les pratiques commerciales (notamment les promotions) et à définir clairement les responsabilités des plateformes numériques.

Toutefois, trois ans plus tard, le statut de cette réforme reste quasi suspendu, sans avancée concrète ou calendrier officiel. Une situation d'autant plus incompréhensible que le débat législatif est clos et que les propositions de modifications ont été finalisées.

Indignation des associations de consommateurs

Dans un communiqué rendu public dernièrement, la Fédération nationale des associations du consommateur (FNAC) n'hésite pas à parler de « mépris » et « d'indifférence » envers les droits fondamentaux des consommateurs marocains. Pour ses dirigeants, ce retard traduit une véritable irresponsabilité politique et administrative. Pire encore, le ministère de tutelle se montre incapable de fixer un délai clair pour la mise en place de ce projet, ni même de justifier ce blocage administratif, précise le communiqué.

Ces critiques résonnent d'autant plus fort que

la loi actuelle accuse le poids du temps. Adopté initialement en 2009, le texte reste largement inadapté aux mutations récentes, notamment la croissance exponentielle du commerce en ligne. Dans ce contexte, l'absence de protections renforcées expose les consommateurs à des pratiques commerciales injustes et à un déficit flagrant de transparence. La flambée des prix, les monopoles non régulés, les clauses abusives ou encore le flou autour des crédits gratuits sont autant de défis que le cadre légal actuel peine à réguler, explique le communiqué.

Conseil consultatif supérieur toujours en suspens

L'un des points particulièrement critiqués est l'éternel report de la création du Conseil consultatif supérieur de la consommation, un organe pourtant prévu dès 2011 pour réguler et défendre les intérêts des consommateurs. Malgré les promesses et les articles prévoyant sa mise en place, il n'a jamais vu le jour, laissant un vide institutionnel majeur.

Le Fonds de soutien à la protection du consommateur, une autre mesure phare de la loi 31-08, est également resté lettre morte, privant les associations de moyens vitaux pour défendre les consommateurs.

Projet « partiel » et conservateur

L'avant-projet de réforme de la loi 31-08 sur la protection du consommateur, bien qu'il apporte certaines nouveautés notables, suscite de nombreuses réserves, notamment de la part des associations de consommateurs telles que la Fédération nationale des associations du consommateur (FNAC). Pour ces acteurs, cette révision

partielle ne répond pas aux enjeux globaux et actuels exigés par la réalité économique et sociale du Maroc.

Révision jugée partielle et insuffisante

La FNAC déplore que, malgré plus d'une décennie depuis l'adoption de la loi initiale, cette réforme apparaisse comme un simple ajustement ponctuel. Contrairement à une refonte totale et urgente, ce projet maintient une vision fragmentée qui ne prend pas en compte la complexité croissante du marché et les défis liés à l'essor du commerce numérique et des nouvelles pratiques commerciales. En particulier, certains points fondamentaux restent en suspens, comme la mise en place effective du Conseil consultatif supérieur de la consommation, un organe clé pour la régulation et la défense des consommateurs, ainsi que la création d'un fonds de soutien dédié.

Certains progrès mais encore limités

Malgré ces critiques, l'avant-projet introduit quelques dispositions progressistes, par exemple une définition plus précise du crédit gratuit, excluant non seulement les intérêts mais aussi tous les autres frais déguisés, notamment les frais de dossiers, qui étaient utilisés pour contourner la loi actuelle. Ces avancées, même si elles sont saluées, ne suffisent pas à compenser l'ampleur des lacunes identifiées dans le projet.

Urgence à repenser la loi globalement

La FNAC insiste donc sur la nécessité d'une refonte globale, d'un travail de fond qui permet-

trait d'en faire une loi réellement efficace et protectrice, reflétant le contexte actuel marqué par la digitalisation, la mondialisation et la complexification des pratiques commerciales. Selon l'association, une vision partielle et trop lente risque d'aggraver la vulnérabilité des consommateurs et de maintenir un déséquilibre au détriment des citoyens.

Droit constitutionnel suspendu

Pour la FNAC, la protection du consommateur est inscrite comme un droit constitutionnel au Maroc, et représente un pilier essentiel pour le développement économique et social. À l'heure où les ménages marocains font face à une inflation galopante et à une complexification des pratiques commerciales, ce retard législatif apparaît comme une injustice criante contre la majorité des citoyens.

Face à cette inertie, les associations annoncent la mise en place de comités de suivi et promettent de porter leurs revendications au Parlement, afin de ne plus accepter ce déni de droit et de moderniser enfin un cadre juridique devenu obsolète.

La réforme de la loi 31-08, attendue de longue date et nécessaire pour une meilleure protection des consommateurs marocains, demeure donc une promesse non tenue. Son blocage illustre un retard inquiétant dans l'adaptation des institutions aux défis économiques et sociaux actuels, ainsi qu'un profond dysfonctionnement dans la gestion des priorités législatives. Plus qu'une simple affaire technique, c'est une question de justice sociale et de démocratie économique, conclut le communiqué.

Hassan Bentaleb

Driss Lachguar présidant les travaux du 6^{ème} Congrès USFP/Chefchaouen

Notre parti a bien pris note des orientations Royales en demeurant attaché au dialogue avec les citoyens



Le chantier organisationnel et structurel de l'Union socialiste des forces populaires se poursuit tous azimuts dans les quatre coins du pays, mû par une volonté inébranlable d'aller de l'avant et une détermination militante exemplaire.

Le Premier secrétaire du parti de la Rose, Driss Lachguar, continue assidûment de sillonner les régions et provinces du Royaume dans le cadre de cette dynamique de promotion des élites ittihadies en perspective des prochaines échéances électorales, par ailleurs cruciales quant à l'avenir laborieux du pays.

C'est ainsi que le dirigeant ittihadî a présidé, dans l'après-midi du samedi 13 septembre courant les travaux de la séance d'ouverture du 6ème Congrès provincial USFP/Chefchaouen au siège de la commune de Fifi relevant de ladite province, accompagné de membres du Bureau politique, de la J-USFP, d'instances politiques, syndicales et associatives outre des présidents des collectivités territoriales avoisinantes.

Driss Lachguar a mis en avant, de

prime abord, que cette tournée organisationnelle vise à faire valoir que la présence dans les lieux d'habitation des citoyens intervient en cohérence avec le Discours Royal incitant tout un chacun à se déployer en plein milieu de résidence des citoyens, concrétisant le prin-



Driss Lachguar
La présence dans les lieux d'habitation des citoyens intervient en cohérence avec les orientations Royales incitant tout un chacun à se déployer en plein milieu de résidence des citoyens

cipe de l'équité spatiale, rappelant qu'il a présidé plus de 40 stations organisationnelles ayant été caractérisées par une grande affluence populaire traduisant un réel dialogue avec les citoyens.

Et «vous avez particulièrement constitué l'exception d'un véritable dialogue avec les citoyens en optant pour l'organisation de cette rencontre dans ce merveilleux village (Fifi), illustrant ainsi le fait que l'Union socialiste des forces populaires a bien pris note des orientations de Sa Majesté le Roi en demeurant attachée au dialogue et à l'échange fructueux avec les citoyennes et citoyens partout dans les lieux de leur résidence », a-t-il souligné.

Le Premier secrétaire du parti des forces populaires a, par ailleurs, souligné que cette présence nombreuse avec la participation de plusieurs acteurs-symboles de Chefchaouen, constitue, en tout état de cause, l'exception qui confirme qu'il se trouve à Chefchaouen des leaders actifs pleinement conscients de la responsabilité citoyenne d'œuvrer pour l'intérêt du pays et des citoyens, en



Le parti des forces populaires a toujours privilégié le dialogue et l'échange responsable et respectueux entre les partis politiques sans aucune animosité subjective

indiquant, dans ce sillage, qu'en écoutant attentivement l'intervention du militant usfpiste Al Amine El Bakali, évoquant l'action des partis politiques se déployant à Chefchaouen dans un climat d'échanges et de concertation, « il m'est venu à l'esprit que si le chef du gouvernement avait adopté une attitude simi-



Le Premier secrétaire a souligné qu'il n'est point acceptable, que la population de Chefchaouen, réputée pour ses précipitations abondantes, pâtisse de la rareté, voire l'absence de cette matière vitale

laire avec les différentes composantes partisanes de la scène politique avec une logique semblable à celle suivie par les acteurs politiques de Chefchaouen, nous aurions été les premiers à l'applaudir, en toute sincérité... ».

Là-dessus, le dirigeant ittihadî a mis en avant que le parti des forces populaires a toujours privilégié le dialogue et l'échange responsable et respectueux entre les partis politiques sans aucune animosité subjective et égoïste et dans le respect absolu de l'autre, énumérant, ensuite, les difficultés auxquelles est confrontée la province de Chefchaouen, notamment celle impactant le réseau routier, évoquant, à cet égard la visite qu'il avait effectuée dans cette région pour la discussion et la concertation autour des problèmes et difficultés auxquels étaient confrontés les habitants de Chefchaouen de même qu'au sujet des perspectives des réformes constitutionnelles alors opportunes, se réjouissant du fait que l'espace qui avait alors abrité cette rencontre à Fifi « était loin d'être celui dans lequel l'on se réunit aujourd'hui à l'occasion de la séance d'ouverture du 6ème Congrès USFP/Chefchaouen.

D'autre part, le Premier secrétaire du parti des forces populaires s'est adressé, dans son allocution d'ouverture, aux responsables de la gestion des affaires publiques de la province de Chefchaouen, en particulier Al Amine El Bakkali, qui a déploré dans son intervention l'opposition « face-bookienne » incongrue, en indiquant que la réplique se révèle pertinente du fait de l'affluence populaire exceptionnelle à cet événement.

Dans cette veine, Driss Lachguar n'a pas manqué de louer les gros efforts déployés par Al Amine El Bakkali dans la zone de Fifi, en rappelant le fil de l'action de ce dernier et de son cheminement politique et représentatif depuis 1997, notant que par son audace militante, il ne venait à sa rencontre que pour l'ouverture



d'un dossier revendicatif « à tel point que je suis devenu bien au fait de tous les soucis et doléances de la population de la province de Chefchaouen... »

Par ailleurs, poursuivant son éloge appuyé de l'action et de l'esprit de dévouement et de responsabilité quant à la gestion des affaires publiques de la province de Chefchaouen et à la défense des intérêts de sa population, le responsable usfpéiste a révélé que Al Bakkali avait fait du Groupe socialiste un groupe perturbateur des gouvernements d'abord en exposant tous les dossiers focalisés sur l'intérêt des Chefchaouinis, en particulier celui du réseau routier... »

Là-dessus, Driss Lachguar s'est dit étonné de l'insuffisance hydrique dont pâtit la population de cette région bien que cette dernière soit réputée pour son potentiel et son réservoir hydrique entre autres eu égard aux précipitations exceptionnelles dont est caractérisée la région.

A ce propos, le Premier secrétaire du parti des forces populaires a souligné qu'il n'est point acceptable que la population de cette zone, réputée pour ses précipitations abondantes pâtisse de la rareté, voire de l'absence de cette matière vitale, ajoutant qu'il n'est pas rationnel ni raisonnable de lier le bassin hydrique de la province de Chefchaouen à d'autres bassins et d'autres provinces du Royaume, eu égard à cette situation.

D'autres interventions s'ensuivent, en particulier celles de Al Amine Ettahiri El Bakkali, le secrétaire provincial de l'USFP à Chefchaouen, qui a mis en avant la thématique encadrant les travaux de ce congrès provincial, à savoir « Point de développement sans dignité ni justice sociale et spatiale », mais aussi celle de Mohamed Al Mouhi, le secrétaire régional de l'Union socialiste des forces populaires, indiquant que le parti de la Rose est totalement mobilisé pour un déploiement optimal en perspective des prochaines échéances électorales mais aussi totale-

ment disposé à s'y déployer mû par une volonté patriotique inébranlable de développer et concrétiser l'option démocratique « devenue par ailleurs l'une des constantes constitutionnelles.

Il est à rappeler, en outre, que les

congressistes ont procédé à l'élection de Al Amine Ettahiri El Bakkali secrétaire provincial du parti à Chefchaouen et de Habiba El Hassnaoui, présidente du Conseil provincial du parti.

Rachid Meftah

Congrès provincial USFP/Larache sous la présidence du Premier secrétaire

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, a présidé dimanche, le Congrès provincial USFP/Larache, placé sous le thème « La crédibilité de l'action politique, une garantie pour la réalisation de la justice spatiale et du développement durable ».

Nous y reviendrons avec d'amples détails dans notre prochaine édition.

Driss Lachguar préside le Congrès provincial USFP/Khémisset

Le Premier secrétaire, Driss Lachguar, présidera, ce jeudi à partir de 17 heures à la salle Riad, sise boulevard Taoufik El Hakim à Khémisset, les travaux du Congrès provincial USFP/Khémisset.

Le thème retenu pour ce Congrès est : « La moralisation de l'action politique, un prélude essentiel à un développement spatial intégré ».

Fouad Laroui

Tbourida, ailes et liens brisés

Horizons

Avant d'entrer dans le vif du sujet du roman, intitulé « La Vie, l'honneur, la fantasia », 169 pages, paru récemment, il serait certainement judicieux de se pencher sur le genre de cet ouvrage qu'on pourrait qualifier d'une manière générale de roman d'apprentissage, puisque presque tous les éléments et caractéristiques structurelles semblent réunis : initiation par l'oncle, les monologues du narrateur à la première personne qui débouchent par la suite sur maturation et aboutissement, et en parallèle, on a le même projet de vie d'Arsalom ; en fait, une petite frappe accomplie, qui lutte depuis sa tendre enfance par tous les moyens afin de s'extraire du besoin et de la misère, comme il est le cas d'ailleurs de David Copperfield de Charles Dickens.

Le narrateur à la première personne nous livre une belle pièce de la construction de l'identité du jeune garçon de 10 ans qui essaie de comprendre le monde mythique de la Tbourida, et tout ce qui va avec, souffrance et luttes identitaires, dans le but de s'approprier à un âge tardif sa propre identité et langue maternelle : « J'appris, bien plus tard, à l'âge adulte, quand j'eus entrepris d'acquiescer l'usage de la langue de mes aïeux », p. 14. Le narrateur à la première personne nous peint un sujet divisé, aliéné de la modernité ; Cadillac et chapitre dédié à ce gadget de la modernité des années 1970 en font référence.

Le narrateur à la première personne n'a dévoilé à aucun moment ni son prénom ni son nom de famille, initié exclusivement par son oncle, aussi sans nom et prénom, dimension universelle oblige : « J'entendais mon oncle parler sans toujours comprendre ce qu'il disait », p. 17, et afin d'être un homme accompli par ses propres expériences de vie plus tard, il faut que celui-ci apprenne constamment : « mon oncle continuait de m'instruire », p. 22.

Toutefois, nous avons affaire à un oncle bienveillant, moins axé sur une autorité invasive, mais plutôt sur le partage, un personnage qui sait jeter des ponts et partager sa passion qu'est la Tbourida : « Mon oncle se pencha vers moi pour m'expliquer que ces admonestations étaient toujours ainsi faites », p. 19. Cependant, beaucoup d'éléments semblent bousculer le sentiment d'identité du narrateur à la première personne pendant cet apprentissage : « Je baissai la tête, confusément honteux d'avoir parlé comme si j'étais en étrange pays dans mon propre pays lui-même », p. 23.

Le ressenti du for intérieur du narrateur à la première personne est bien palpable, en fait, un champ de bataille, dû ou bien à la mécompréhension d'un mot, d'une phrase ou d'un manque de maîtrise de certaines subtilités. Et il n'est pas rare qu'on développe dans ces cas-là des valeurs hybrides, et qu'on soit constamment assiégré par le « Qui suis-je vraiment ? » Tous les mots qui sortent de la bouche de ce grand pédagogue et oncle bienveillant, même si cela paraîtrait être à première vue



une dureté de langage, on le suppose plutôt posé, calme et serein, et même une réprimande serait plutôt chuchotée que dite d'un ton sec, maladroit et hautain quand on l'entend dire : « Il faut dire Tbourida, qui vient du mot baroud, la poudre explosive », p. 23.

Comme Wilhelm Meister de Goethe, même si notre narrateur à la première personne aime étaler ses connaissances d'étymologie, de mythologie grecque, d'histoire, de légendes, de rites et de coutumes de la Tbourida, il essaie à travers tout cela de former son caractère, d'affûter ses compétences afin de porter un jugement fondé sur des faits concrets et la raison que sur des préférences personnelles, tout en dégageant un jugement tourné vers la compréhension : « C'est entre l'arbre et l'écorce... qu'il faut mettre le doigt. Ce n'est qu'à ce prix qu'on peut comprendre et, si l'on y est endin, juger », p. 12.

Par le truchement d'Arsalom, personnage principal, le narrateur à la première personne va nous faire découvrir tout un monde rongé par la corruption, la mesquinerie et la médiocrité de la gente humaine. En fait, l'histoire peut sembler facile à résumer : Arsalom, un fauve, un prédateur, né dans l'amertume et le besoin, veut connaître par tous les moyens les doux plaisirs de l'ascension sociale, et tout lui semble permis, chantage, escroquerie, coercition, crime.

La fille de Haj T'hami, une jeune employée de la holding d'Arsalom, a toujours su tenir tête aux avances de son patron ; par vengeance, il la percuta avec sa Cadillac, les années 1970 obligent. Haj T'hami, un homme intègre et respecté, qui n'est d'autre que le « Mqeddem d'une Serba », chef d'un groupe de cavaliers, va venger sa fille. Lors du Moussem de Moulay Abdellah, dont l'activité principale est la Tbourida, une course de chevaux savamment synchronisée au rythme de tirs de fusils traditionnels, le groupe de 15 cavaliers se lance alors et touche à

bout portant Arsalom qui avait pris place dans la tribune d'honneur et qui succombe aussitôt à ses blessures.

Ainsi, avec le sang coulé, on a effacé le déshonneur, on a scellé la paix dans la douleur. Le narrateur à la première personne termine son récit par : « Ce fut un bel assassinat », p. 169. Arsalom, ce forban, caméléon du crime et de la triche, a reçu ce qu'il mérite, et cela dans les règles de l'art, l'art de la Tbourida, symbole du premier souffle et du grand voyage, déclenché par la décharge qui crée un vide, toutefois pour commencer de nouveau à vivre et à s'épanouir. Tragédie de la condition humaine : genèse, joie et plaisir, puis épuisement et disparition : « Vie, honneur, fantasia ».

Pour donner corps et âme à ce bel ouvrage, Fouad Laroui a profondément puisé dans l'imaginaire et dans le monde des métaphores, tout en livrant des images puissantes, en donnant de l'énergie et de la profondeur à l'expression : « Un silence lourd de menaces tombe sur la scène », p. 9 ; « faire parler la poudre », p. 23 ; « D'aussi longtemps qu'il se souvint, la violence était là, comme s'il était né en elle », p. 27 ; « université de la vie », la rue, p. 49 ; « la silhouette de notre homme s'épaissit », p. 61 ; plaintes en justice, dossiers, « suspendus dans les airs comme un colibri », p. 92 ; « Arsalom sort de la forteresse sous une pluie d'or », forteresse = banque, p. 131. Un autre élément majeur de cette œuvre est l'ironie qui tend à créer une certaine complicité avec le lecteur : « tribune d'honneur », p. 9, toutefois profané par la présence de ce grand truand qu'est Arsalom ; « Est-il nécessaire de préciser qu'Arsalom n'avait pas fait d'études ? », p. 49 ; « les commissions de contrôle ne contrôlent rien, il semble qu'elles oublient de se réunir », p. 131 ; plus tard, l'ironie fait place à sa congénère, plus musclée de nature, prête à tout ridiculiser sur son passage, et qu'on aime appeler sarcasme, cette ironie méchante et blessante : « On libéra les autres, avec de

vagues excuses et, espérons-le, quelques tubes de possmade et quelques fioles de mercurochrome », p. 158 ; « une administration qui retrouva soudain la mémoire – mais quoi, mais comment, pourquoi cet homme n'a-t-il jamais payé ni taxe ni impôt ?... Les banques, sorties de leur hibernation, entrèrent dans la danse avec la grâce pataude d'autant d'ours mettant la patte – une lourde patte – sur des bons au miel », p. 165, miel, denrée préférée des ours ; une sorte de nécessité nutritionnelle, mais aussi de gourmandise bienveillante qui correspond mieux à l'appétit prononcé de certaines banques.

Quant aux férus des digressions, ils trouveront certainement leur compte, ce qui nous donne parfois l'impression que nous sommes en train de lire plutôt Jacques le Fataliste de Diderot qu'un récit de Fouad Laroui.

Cette contribution n'est qu'une porte d'entrée, une ébauche, pas plus ; d'autres pistes seraient à explorer : la complexité du caractère du narrateur à la première personne, pourquoi le choix de cette forme de narration, la complexité du personnage principal, le style narratif, les figures de style, les émotions, l'évolution du récit, les lignes de clivage et de rupture, la Tbourida : un signe de désespoir ou de libération, quelle est la relation entre le narrateur à la première personne et le personnage principal, quelle société est mise en procès, d'hier ou d'aujourd'hui, le rôle de la notion tribale, les petits rôles de personnages secondaires : Bouchaib, les sbires d'Arsalom, Haj T'hami et sa fille, le rôle du passionnel qui obéit à des codes sociaux, tant ancrés dans la conscience collective : honneur, déshonneur et vengeance, décrypter la sphère des symboles et leur teneur etc.

En résumé, l'histoire est savamment construite, sans heurts majeurs ni soubresauts, les événements s'enchaînent d'une manière naturelle et logique ; les fils narratifs sont tissés par un fil conducteur bien fait, parfois il y a un déséquilibre relatif à la longueur des chapitres, toutefois, cela ne nuit pas au progrès, au bon déroulement de la narration.

Le roman aborde des questions existentielles comme la genèse, le plaisir, l'honneur et le déshonneur qui va avec cette Tbourida bien spéciale, tout en débouchant sur un vide sournois et provocateur. Condition humaine oblige. Si on adhère à la fascination qu'exerce la Tbourida, ce roman émeut et révolte en même temps contre toutes les velléités de ce bas monde que suscitent la spoliation des biens, les différentes magouilles, la tricherie, la corruption, la coercition et la violence, incarnées à merveille par Arsalom. Ce roman mêle habilement passé et présent, fiction et réalité, tradition et modernité (Tbourida et Cadillac), rupture et continuité (décharge et « the show must go on »), bref, un récit captivant et inspirant.

Par Mourad Alami
Professeur des Universités

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
 CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT N° 1

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES
 DES PRIX N° 117/2025/CHUIRC

**ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE (ENDOSCOPIE) POUR
 L'HOPITAL IBN ROCHD RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO
 UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres au niveau des actes d'engagement d'acquisition et de la maintenance, ainsi la date d'ouverture des plis prévue le 18 septembre 2025 à 09h00min est reportée au 30 septembre 2025 à 10h00min.

Le dossier de l'appel d'offres modifié est mis à la disposition des concurrents au Portail Marocain des Marchés Publics : « www.marchespublics.gov.ma »

N°6066 /PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
 CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS RECTIFICATIF

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR
 OFFRES DES PRIX N° 120/2025/CHUIRC

**ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE (RADIOLOGIE) POUR
 L'HOPITAL IBN ROCHD RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO
 UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd informe le public que des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°120/2024/CHUIRC «ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE (RADIOLOGIE) POUR L'HOPITAL IBN ROCHD RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA » au niveau des modèles des actes d'engagement d'acquisition et de la maintenance.

Le dossier de l'appel d'offres modifié est mis à la disposition des concurrents au Portail Marocain des Marchés Publics : « www.marchespublics.gov.ma »

N°6067 /P

Malgré la suspension de l'impression, les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
 Notre avenir**

La presse professionnelle, antivirus contre l'infox

Commission de l'Association de presse et de la mise à niveau du service

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
 CHU IBN ROCHD-CASABLANCA

AVIS DE REPORT

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR
 OFFRES DES PRIX N° 050/2025/CHUIRC

**ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE DENTAIRE POUR LE
 CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRES
 RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
 DE CASABLANCA**

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca informe le public que :

- La date d'ouverture des plis prévue le 18/09/2025 à 09h 30min est reportée au 07/10/2025 à 09h 00min.

N°6068 /F

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berrichid	Casa Océan	Casa voyageurs	Ain Sebaa	Mohammedia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sala	Sala Tafelquert	Kantra	Sidi yahya	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al anar	Meknes	Selha ayoun	Ain taouajout	Fes	
ماركش	بنكردج	ستات	بريشيد	الدر البيضاة المراكش	الدر البيضاة المراكش	عين السبع	الدر المصديا	الدر المصديا	الدر المصديا	الدر المصديا	سلا	سلا تافلقرت	كانترا	سدي يحيى	سدي سلیمان	سدي كاسم	مكناس الأور	مكناس	سبح ايون	عين التواجوت	فيس	
100						5:40	5:40	5:50	6:31	6:37	6:47	6:51	7:10	7:25	7:44	7:59	8:38	8:47	9:07	9:24	9:24	
101						6:40	6:40	6:50	7:31	7:37	7:47	7:51	8:10	8:25	8:44	9:05	9:44	9:55	10:06	10:17	10:25	
400*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:30	7:38	7:49	8:21	8:27	8:37	8:41	9:02	9:17	9:36	9:51	10:30	10:39	10:39	11:13	11:15	
402	5:00	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:02	10:19	10:38	10:54	11:33	11:42	11:53	12:04	12:15	
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:41	11:02	11:19	11:38	11:51	12:30	12:39	12:39	13:13	13:15	
406	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:19	12:38	12:54	13:33	13:42	13:53	14:04	14:25	
143						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:19	13:38	13:51	14:30	14:39	14:39	15:13	15:15	
410	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:19	14:38	14:54	15:33	15:42	15:42	16:16	16:22	
v13245	10:50	11:35	12:09	12:59	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:02	15:19	15:38	15:51	16:30	16:39	16:39	17:13	17:15	
414	13:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:19	16:38	16:54	17:33	17:42	17:53	18:04	18:25	
416	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:19	17:38	17:51	18:30	18:39	18:39	19:13	19:15	
418	18:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:19	18:38	18:54	19:33	19:42	19:53	20:04	20:25	
420	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:19	19:38	19:51	20:30	20:39	20:39	21:13	21:15	
422	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:19	20:38	20:54	21:33	21:42	21:42	22:16	22:18	
424	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:19	21:38	21:51	22:30	22:39	22:39	23:13	23:15	
426	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:19	22:38	22:51	23:30	23:39	23:39	0:13	0:12	
428	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:29	23:48	0:03	0:49	0:49	1:23	1:27	1:27	
139						22:15	22:23	22:34	23:06	23:12	23:24	23:28	23:49	0:23	0:40	1:08						1:58
MT	21:00	21:40	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:14	0:52	1:00	1:13	1:20	1:44	2:30	3:17							

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

N° train	Fes	Ain taouajout	Selha ayoun	Meknes	Meknes al anar	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi yahya	Kantra	Sala Tafelquert	Sala	Rabat Ville	Rabat Agdal	Mohammedia	Ain Sebaa	Casa voyageurs	Casa Océan	Berrichid	Settat	Benguerdj	Marrakech
فيس	عين التواجوت	سبح ايون	مكناس	مكناس الأور	سدي كاسم	سدي سلیمان	سدي يحيى	كانترا	سلا تافلقرت	سلا	الدر المصديا	الدر المصديا	الدر المصديا	الدر المصديا	عين السبع	الدر البيضاة المراكش	الدر البيضاة المراكش	بريشيد	ستات	بنكردج	مراكش
101						5:18	5:36	5:46	6:28	6:34	6:44	6:58	7:39	7:45	7:55	8:36	8:42	9:02	9:12	9:31	9:31
107	2:00			3:38		4:17	4:33	4:43	5:14	5:20	5:30	5:44	6:25	6:31	6:41	7:22	7:28	7:48	7:58	8:17	8:17
AM	3:42			4:17		5:04	5:24	5:34	6:08	6:14	6:24	6:38	7:19	7:25	7:35	8:16	8:22	8:42	8:52	9:11	9:11
104*	4:55			5:30		6:12	6:25	6:35	7:00	7:06	7:16	7:30	8:11	8:17	8:27	9:08	9:14	9:34	9:44	10:03	10:03
106	5:40	5:54	6:04	6:17	6:22	7:04	7:17	7:29	8:00	8:06	8:16	8:30	9:11	9:17	9:27	10:08	10:14	10:34	10:44	11:03	11:03
170*	6:10	6:23	6:33	6:46																	
110	6:40			7:17	7:22	8:04	8:17	8:29	9:00	9:06	9:16	9:30	10:11	10:17	10:27	11:08	11:14	11:34	11:44	12:03	12:03
112	7:40	7:54	8:04	8:17	8:22	9:04	9:17	9:29	10:00	10:06	10:16	10:30	11:11	11:17	11:27	12:08	12:14	12:34	12:44	13:03	13:03
114	8:40			9:17	9:22	10:04	10:17	10:29	11:00	11:06	11:16	11:30	12:11	12:17	12:27	13:08	13:14	13:34	13:44	14:03	14:03
116	9:40	9:54		10:17	10:22	11:04	11:17	11:29	12:00	12:06	12:16	12:30	13:11	13:17	13:27	14:08	14:14	14:34	14:44	15:03	15:03
118	10:40			11:17	11:22	12:04	12:17	12:29	13:00	13:06	13:16	13:30	14:11	14:17	14:27	15:08	15:14	15:34	15:44	16:03	16:03
120	11:40	11:54	12:04	12:17	12:22	13:04	13:17	13:29	14:00	14:06	14:16	14:30	15:11	15:17	15:27	16:08	16:14	16:34	16:44	17:03	17:03
122	12:40			13:17	13:22	14:04	14:17	14:29	15:00	15:06	15:16	15:30	16:11	16:17	16:27	17:08	17:14	17:34	17:44	18:03	18:03
124	13:40	13:54		14:17	14:22	15:04	15:17	15:29	16:00	16:06	16:16	16:30	17:11	17:17	17:27	18:08	18:14	18:34	18:44	19:03	19:03
126	14:40			15:17	15:22	16:04	16:17	16:29	17:00	17:06	17:16	17:30	18:11	18:17	18:27	19:08	19:14	19:34	19:44	20:03	20:03
128	15:40	15:54	16:04	16:17	16:22	17:04	17:17	17:29	18:00	18:06	18:16	18:30	19:11	19:17	19:27	20:08	20:14	20:34	20:44	21:03	21:03
130	16:40			17:17	17:22	18:04	18:17	18:29	19:00	19:06	19:16	19:30	20:11	20:17	20:27	21:08	21:14	21:34	21:44	22:03	22:03
132	17:40	17:54		18:17	18:22	19:04	19:17	19:29	20:00	20:06	20:16	20:30	21:11	21:17	21:27	22:08	22:14	22:34	22:44	23:03	23:03
144	18:40			19:17	19:22	20:04	20:17	20:29	21:00	21:06	21:16	21:30	22:11	22:17	22:27	23:08	23:14	23:34	23:44	24:03	24:03
204	19:40	19:54	20:04	20:17	20:22	21:04	21:17	21:29	22:00	22:06	22:16	22:30	23:11	23:17	23:27	24:08	24:14	24:34	24:44	25:03	25:03
146	20:40			21:17	21:22	22:04	22:17	22:29	23:00	23:06	23:16	23:30	24:11	24:17	24:27	25:08	25:14	25:34	25:44	26:03	26:03



Le Qatar exhorte la communauté internationale à arrêter le "deux poids deux mesures" avec Israël



Le Qatar a exhorté dimanche la communauté internationale à "arrêter le deux poids deux mesures" avec Israël, à la veille d'un sommet de dirigeants arabes et musulmans pour condamner les frappes israéliennes ayant visé la semaine dernière à Doha des responsables du Hamas palestinien.

Cette réunion survient alors que le secrétaire d'Etat américain Marc Rubio est en visite à Jérusalem pour soutenir Israël, allié des Etats-Unis, avant la reconnaissance prochaine par plusieurs pays d'un Etat palestinien lors de l'Assemblée générale de l'ONU.

"Le temps est venu pour la communauté internationale de cesser le deux poids deux mesures et de punir Israël pour tous les crimes qu'il a commis", a déclaré le Premier ministre du Qatar, Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani, lors d'une réunion de préparation du sommet de Doha.

"Israël doit savoir que la guerre d'extermination en cours à laquelle

notre peuple palestinien frère est soumis, et dont l'objectif est de les expulser de leur territoire, ne fonctionnera pas", a-t-il ajouté.

En représailles à l'attaque sans précédent du mouvement islamiste Hamas en Israël le 7 octobre 2023, l'armée israélienne a lancé une offensive dévastatrice dans la bande de Gaza, dont la quasi-totalité des plus de deux millions d'habitants ont été chassés de leurs foyers au moins une fois, selon l'ONU.

Selon le porte-parole du ministère des Affaires étrangères qatari Majed al-Ansari, un projet de résolution sur l'attaque israélienne contre le Qatar sera examiné lors de la réunion.

Le président palestinien Mahmoud Abbas est arrivé dimanche à Doha. Sont aussi attendus le président iranien Massoud Pezeshkian ainsi que le Premier ministre irakien Mohamed Chia al-Soudani.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan doit également participer à la réunion.

Reste à savoir si le prince héritier et dirigeant de facto d'Arabie saoudite, Mohammed ben Salmane, fera le déplacement.

"Test décisif"

L'attaque israélienne, qui visait des responsables du Hamas, a été menée contre un complexe résidentiel à Doha, capitale du pays médiateur dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Les frappes israéliennes ont tué cinq membres du mouvement palestinien et un membre des forces de sécurité qataries, mais le mouvement islamiste a dit que les responsables visés avaient survécu.

Elles ont suscité de nombreuses condamnations, notamment des riches monarchies du Golfe, alliées des Etats-Unis.

Bassem Naïm, membre du bureau politique du Hamas, a déclaré dimanche que le mouvement espérait que le sommet aboutirait à "une position

arabo-islamique décisive et unifiée" et à des "mesures claires" concernant Israël.

Pour Elham Fakhro, du groupe de réflexion Chatham House, le sommet est avant tout une façon pour les Etats du Conseil de coopération du Golfe (CCG) "d'afficher leur unité à un moment où Israël a directement porté atteinte à la souveraineté d'un Etat membre, la première attaque de ce type dans l'histoire".

Karim Bitar, de Sciences Po, voit lui dans cette réunion un "test décisif".

"On reconnaît désormais qu'il existe une menace existentielle non seulement pour les populations palestinienne et libanaise, mais aussi pour pratiquement chaque pays", note-t-il.

"Et seuls les Etats-Unis disposent d'un levier suffisant pour amener Israël à modifier son comportement", mais ils ne le feront pas "à moins de sentir que leurs alliés de longue date dans le Golfe les pressent également d'agir".

Frappes israéliennes au Qatar

L'ONU annonce une réunion d'urgence mardi au Conseil des droits de l'Homme

Le Conseil des droits de l'Homme va se réunir ce mardi en urgence pour débattre des frappes israéliennes au Qatar ayant visé la semaine dernière à Doha des responsables du Hamas palestinien, a annoncé l'ONU lundi.

"Ce débat urgent est convoqué en réponse à deux demandes officielles soumises" mercredi dernier "par le Pakistan, au nom des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et par le Koweït, au nom du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe", a annoncé le Conseil.

Le Conseil discutera "de l'agression militaire récente menée par l'Etat d'Israël contre l'Etat du Qatar le 9 septembre", a-t-il précisé.

Il s'agit du dixième débat urgent depuis la création du Conseil des droits de l'Homme en 2006.

Trump dit à Israël de "faire attention" après son attaque au Qatar

Donald Trump a mis Israël en garde dimanche, quelques jours après son attaque contre des responsables du Hamas au Qatar, pays que le président américain considère comme un "très bon allié".

"Le Qatar est un très bon allié. Israël et tous les autres, il faut faire attention. Quand on attaque des gens, il faut faire attention", a déclaré à des journalistes M. Trump, qui s'était dit "très mécontent" de l'assaut israélien mené mardi dans ce pays qui accueille le bureau politique du Hamas.

La diplomatie américaine a néanmoins affirmé que cette offensive n'allait pas affecter les relations avec Israël.

Le Qatar est l'un des médiateurs dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu à Gaza, où la guerre a été déclenchée par l'attaque sans précédent du mouvement islamiste palestinien Hamas en Israël le 7 octobre 2023.

Le Qatar abrite la plus importante base militaire américaine de la région.

A pied ou entassés dans des camionnettes

Des milliers de Palestiniens fuient Gaza-ville



Sur une route poussiéreuse au milieu de décombres, un flot ininterrompu de familles fuyant la ville de Gaza avance vers le sud: certaines entassées dans des camionnettes ou des charrettes, d'autres à pied, les bras chargés de sacs ou d'enfants en bas âge.

À l'heure où les forces israéliennes poursuivent leur offensive dans la plus grande ville du territoire palestinien, elles multiplient les ordres d'évacuation, affirmant vouloir prendre le contrôle de Gaza-ville, qu'elles présentent comme l'un des derniers bastions du mouvement islamiste palestinien Hamas.

Les autorités israéliennes ont indiqué s'attendre à ce qu'un "million" de personnes fuient Gaza-ville dans le nord en direction du sud du territoire, où les quelque deux millions d'habitants ont été déplacés plusieurs fois par la guerre dé-

clenchée par l'attaque sans précédent du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023.

Mais de nombreux habitants disent redouter de n'y trouver aucun refuge, Israël ayant frappé à plusieurs reprises des zones où il demandait aux civils de se rendre.

Dans la longue file de personnes fuyant Gaza, on peut distinguer un homme en fauteuil roulant tenant un enfant et un autre marchant difficilement avec des béquilles.

Le long de la route côtière près de Nousseirat, dans le centre du territoire assiégé et dévasté par près de deux ans de guerre, des familles épuisées marchent péniblement, portant leurs affaires sur la tête ou sur les épaules, d'autres entassées au milieu de matelas dans des camionnettes.

Mohammed Ghazal, 32 ans, qui a fui

le quartier de Choujaiya à Gaza, affirme que les frappes étaient incessantes dans son secteur.

"Nous vivons dans un état de panique et de peur extrême. Les bombardements n'ont pas cessé depuis l'aube, les explosions sont intenses et les tirs continus", raconte-t-il à l'AFP.

L'armée israélienne a affirmé samedi que plus de 250.000 habitants avaient quitté la ville de Gaza depuis l'intensification des bombardements et raids israéliens.

Zone "dangereuse"

Mahmoud Bassal, le porte-parole de la Défense civile à Gaza, a de son côté affirmé qu'environ 68.000 personnes avaient réussi à partir.

Compte tenu des restrictions imposées aux médias à Gaza et des difficultés d'accès sur le terrain, l'AFP n'est pas en mesure de vérifier de manière indépendante les informations des différentes parties.

À Tel al-Hawa, au sud-ouest de la ville de Gaza, "les bombardements n'ont pas cessé depuis l'aube", affirme Oum Alaa Chaaban, 45 ans, une habitante du quartier.

"Nous n'avons pas dormi de la nuit (...), les bruits des bombardements et des

explosions n'ont pas cessé jusqu'à présent", dit-elle à l'AFP.

Selon Mme Chaaban, l'armée de l'air israélienne "a bombardé de nombreuses maisons (...). Nous avons très peur, mes enfants hurlaient de terreur."

Les forces israéliennes ont détruit plusieurs tours d'habitation à Gaza-ville ces derniers jours, l'armée affirmant son intention d'"intensifier le rythme (de ses) frappes ciblées (...)" afin de nuire aux infrastructures du Hamas (...) et réduire la menace pour (ses) troupes".

Dimanche, elle a déclaré avoir frappé une autre tour où le Hamas avait installé, selon elle, "des postes d'observation pour surveiller l'emplacement des (...) troupes dans la zone".

La Défense civile a indiqué qu'au moins 20 personnes avaient été tuées dans l'ensemble de la bande de Gaza depuis l'aube dimanche.

Le porte-parole de l'armée en langue arabe, Avichay Adraee, a lancé un "avertissement urgent" aux habitants de la zone portuaire de Gaza et du quartier de Rimal, leur demandant d'évacuer immédiatement vers le sud.

L'AFP a également vu des tracts israéliens avertissant de nouveau les habitants de Gaza-ville qu'ils se trouvaient dans une "zone de combat dangereuse".

Des familles d'otages affirment que Netanyahu est un "obstacle" à la fin de la guerre à Gaza

Des familles d'otages retenus à Gaza ont accusé samedi que le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu d'être un "obstacle" à la fin de la guerre à Gaza, selon un communiqué du Forum des familles d'otages.

"L'opération menée au Qatar a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'il existe un obstacle au retour des otages et à la fin de la guerre: le Premier ministre Netanyahu. Chaque fois qu'un accord est sur le point d'être conclu, Netanyahu le sabote", affirme cette association regroupant la majorité des familles des otages encore retenus dans la bande de Gaza.

Les armes à sous-munitions ont fait plus de 1.200 morts et blessés civils en Ukraine depuis 2022

Les armes à sous-munitions ont fait plus de 1.200 morts et blessés civils en Ukraine depuis le début de l'invasion russe en février 2022, a annoncé lundi une ONG spécialisée, tout en soulignant que le nombre de victimes était en réalité certainement bien plus élevé.

Dénonçant par ailleurs des "revers inquiétants" dans les efforts déployés au niveau mondial en vue d'éradiquer ces engins, l'Observatoire des armes à sous-munitions affirme dans son rapport annuel que les militaires russes y ont eu recours "de manière intensive" dès le premier jour de la guerre.

Avant d'ajouter que l'armée ukrainienne les avait également employés et est en outre accusée par la Russie d'en avoir utilisés sur son territoire.

Depuis qu'une attaque russe de grande ampleur a été lancée contre l'Ukraine, il y a un peu plus de trois ans et demi, c'est chez elle que les armes à sous-munitions ont chaque année fait le plus grand nombre de morts et de blessés civils dans le monde, a souligné cette ONG.

Pour la seule année 2024, ce pays a comptabilisé au moins 193 des 314 victimes recensées sur la planète entière, selon le rapport.

La plupart des plus de 1.200 civils tués ou blessés en Ukraine depuis le déclenchement de la guerre l'ont été en 2022.

Ukraine et Russie non signataires

Cependant, le rapport reconnaît que ce nombre est très probablement largement sous-évalué car, rien qu'en 2024, une quarantaine d'attaques aux armes à sous-munitions se sont produites sur le sol ukrainien, sans qu'un bilan humain n'ait été donné.

Ces engins peuvent être largués par des avions ou tirés du sol par des canons avant d'exploser dans les airs et de disperser de plus petites munitions sur une vaste zone.

Celles-ci constituent une menace durable car nombre d'entre elles n'explorent pas au moment de l'impact, agissant comme des mines susceptibles d'être activées des années plus tard.

Ni la Russie ni l'Ukraine ne figurent parmi

les 112 Etats parties à la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions, qui interdit leur utilisation, leur transfert, leur production et leur stockage.

Les deux seuls autres pays où des attaques avec de tels engins ont été signalées l'année dernière - la Birmanie et la Syrie - n'ont pas non plus adhéré à ce traité.

Les Etats-Unis, qui ne s'y sont pas non plus joints, ont suscité un tollé en décidant en 2023 de fournir des armes à sous-munitions à l'Ukraine.

"Effet domino"

Depuis, ils lui en ont livré dans au moins sept cargaisons distinctes, selon l'Observatoire.

Militairement, elles permettent de frapper un grand nombre de soldats ennemis, de rendre inutilisable une piste d'aéroport ou de miner un vaste territoire pour gêner la progression ennemie.

Des sous-munitions portant des inscriptions en coréen ont été découvertes en 2025 sur

les territoires sous contrôle ukrainien mais le rapport note qu'il reste difficile de déterminer si elles ont été utilisées par les forces nord-coréennes engagées aux côtés des Russes ou si elles ont simplement été acquises auprès de la Corée du Nord par la Russie pour son usage.

Au niveau mondial, l'Observatoire met en garde contre des "revers inquiétants" dans les tentatives d'établir de nouvelles normes internationales pour stigmatiser le recours à ces armes.

En mars dernier, la Lituanie est devenue le premier Etat à se retirer de la Convention de 2008, invoquant des préoccupations en matière de sécurité régionale.

Un départ que Tamar Gabelnick, le chef de l'Observatoire des armes à sous-munitions, a dénoncé, craignant un "effet domino plus large".

Ce pays balte ainsi que la Pologne, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande ont en effet par la suite fait part de leur intention de se dissocier du traité interdisant les mines terrestres antipersonnel, en liaison avec "l'agression russe".

Economie

Le déficit budgétaire continue de se creuser

Les finances publiques restent sous pression

Le déficit budgétaire continue de se creuser à fin août 2025. Selon les statistiques publiées par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), il s'est établi à 54,1 milliards de dirhams (MMDH) contre 32,9 MMDH un an auparavant.

A fin juillet 2025, la situation des charges et ressources du Trésor avait dégagé un déficit budgétaire de 53,7 MMDH, contre 35,3 MMDH un an auparavant. Un mois plus tôt, il s'était élevé à 24,8 MMDH contre un déficit budgétaire de 20,4 MMDH un an auparavant.

Ce déficit tient compte «d'un solde négatif de 1,4 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA)», précise la Trésorerie générale dans son dernier Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP). Pour rappel, le déficit enregistré à fin juillet dernier avait tenu compte d'un solde négatif de 4,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Dans le détail, les recettes ordinaires brutes ont progressé de 18,7% (+42,8 MMDH) pour s'établir à 271,7 MMDH contre 228,8 MMDH à fin août 2024, suite à «l'augmentation des impôts directs de 25,9%, des droits de douane de 3,6%, des impôts indirects de 11,4%, des droits d'enregistrement et de timbre de 6,7% et des recettes non fiscales de 31,2%», a expliqué la TGR.

En hausse de 17% (+34,2 MMDH), les recettes fiscales brutes ont atteint 235,2 MMDH au cours de la même période contre 201,1 MMDH à fin août 2024, en raison de la hausse des recettes douanières de 8,2% et de la fiscalité domestique de 21,3%, a précisé l'institution publique dans son bulletin.

Pour leur part, les recettes non fiscales ont bondi de 31,2% (+8,6 MMDH), atteignant 36,4 MMDH contre 27,7



MMDH un an auparavant. Cette évolution s'explique notamment par «l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (16,8 MMDH contre 9,6 MMDH), des recettes de monopoles (11,7 MMDH contre 8,3 MMDH) et des fonds de concours (2,2 MMDH contre 728 MDH), conjugué à l'absence de recettes au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, qui ont été de 1,7 MMDH un an auparavant et à la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3,1 MMDH contre 4,1 MMDH)», selon la même source.

S'agissant des dépenses émises au titre du budget général, la TGR indique qu'elles se sont établies à 360,2 MMDH en août dernier, ce qui correspond à une hausse de 6,7% par rapport à leur niveau à fin août 2024.

Cette progression est justifiée par «l'augmentation de 17,7% des dépenses de fonctionnement et de 7,3% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 17,8% des charges de la dette budgétisée», a-t-elle précisé.

Autre précision relevée

dans le bulletin de statistiques des finances publiques : les charges en intérêts de la dette ont été de 33.801 MDH à fin août 2025 contre 30.938 MDH à fin août 2024, en hausse de 9,3% ou +2,9 MMDH.

La Trésorerie générale explique cette augmentation par «l'accroissement de 14,6% des charges en intérêts de la dette intérieure (27,6 MMDH contre 24,0 MMDH) et par la diminution de 9,6% de celles de la dette extérieure (6,1 MMDH contre 6,8 MMDH)».

A noter également l'augmentation des engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, qui ont atteint 574,8 MMDH. Ce qui représente «un taux global d'engagement de 59% contre 63% à fin août 2024 et un taux d'émission sur engagements de 86% contre 85% un an auparavant», comme l'a précisé en outre la TGR.

Incluant les versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 20,5 MMDH contre 21,7 MMDH à fin août 2024, les recettes des CST ont atteint 132,7 MMDH à fin août 2025.

caux pour 4 MMDH. Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor est négatif pour 2,5 MMDH.

Toujours selon la TGR, à fin août 2025, les recettes des SEGMA se sont établies à 2,06 MMDH contre 1,5 MMDH à fin août 2024, correspondant à une augmentation de 30,1% ; tandis que les dépenses ont été de 975 MDH à fin août 2025 contre 925 MDH à fin août 2024, soit une progression de 5,4%.

Enfin, compte tenu d'un besoin de financement de 75,6 MMDH (contre 45,3 MMDH à fin août 2024) et d'un flux net positif de 25,5 MMDH du financement extérieur (contre un flux net négatif de 5,4 MMDH un an auparavant), «le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 50,2 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 50,6 MMDH à fin août 2024», a conclu la TGR.

Alain Bouithy

Les recettes douanières en hausse de 8,3%

Les recettes douanières nettes se sont établies à 65 milliards de dirhams (MMDH) à fin août 2025, en hausse de 8,3% par rapport à la même période un an auparavant, selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Ces recettes, provenant des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques, tiennent compte de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 63 millions de dirhams (MDH), précise la TGR dans son Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP).

Dans le détail, les recettes nettes des droits de douane ont atteint 10,827 MMDH, en hausse de 3,7%.

Pour ce qui est des recettes nettes provenant de la TVA à l'importation, elles se sont établies à 40,534 MMDH, en progression de 7,1%.

Quant aux recettes nettes de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques, elles ont atteint 13,635 MMDH, en hausse de 16,1% en glissement annuel, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 41 MDH.

Les recettes douanières brutes ont atteint, pour leur part, 65,057 MMDH à fin août 2025, en amélioration de 8,2% par rapport à leur niveau à fin août 2024.

Casablanca : L'Ordre des experts-comptables lance la 6^{ème} édition du Prix de la recherche

L'Ordre des experts-comptables a annoncé le lancement de la 6^{ème} édition du Prix de la recherche, à l'issue de la réunion de son comité scientifique, tenue jeudi à Casablanca.

Un communiqué de l'Ordre précise que cette édition sera présidée par Tarik El Malki, directeur général du Groupe ISCAE qui prend la tête d'un comité scientifique composé d'universitaires de renom ainsi que de professionnels issus du monde de l'économie et de la finance.

Selon la même source, le Prix de la recherche vise à encourager la recherche scientifique appliquée et à distinguer les travaux contribuant au développement des connaissances dans les domaines de la gouvernance, du management du risque, de la performance organisationnelle, du pilotage stratégique et des dis-

ciplines transversales de l'expertise comptable, telles que l'audit, le conseil juridique et fiscal, le conseil financier et comptable ou encore le conseil en organisation et en gestion.

Ce prix s'adresse aux chercheurs ayant soutenu, entre le 1er avril 2024 et le 31 octobre 2025, une thèse de doctorat, un mémoire d'expertise comptable ou un mémoire de master reconnu par le ministère de tutelle, précise le communiqué, ajoutant qu'il constitue une action citoyenne visant à valoriser le travail de recherche, à offrir une meilleure visibilité aux chercheurs et à contribuer à la réussite professionnelle des jeunes talents. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 28 novembre prochain, précise l'Ordre, qui réaffirme à travers ce prix son engagement en faveur de l'excellence et de l'innovation scientifique.



Le Maroc aspire à doubler ses échanges commerciaux avec le Koweït

Le Maroc aspire à doubler ses échanges économiques avec le Koweït en vue de répondre aux aspirations des deux pays frères, a affirmé dimanche l'ambassadeur du Maroc au Koweït, Ali Benaïssa.

S'exprimant en ouverture du Forum économique Koweït-Maroc, organisé pendant deux jours dans la capitale koweïtienne par l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) et la Confédération marocaine des exportateurs, le diplomate a indiqué que cet événement constitue une occasion propice pour renforcer les relations commerciales bilatérales et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération fructueuse, grâce à l'établissement de partenariats entre les représentants des entreprises marocaines et koweïtiennes.

M. Benaïssa a, à cette occasion, salué la profondeur des relations bilatérales et les solides liens historiques unissant les deux pays, mettant l'accent en particulier sur l'intérêt accordé aux relations écon-

omiques et commerciales, à travers les projets financés par les institutions koweïtiennes, les entreprises et les investisseurs, qui bénéficient des diverses opportunités d'investissement offertes par le Royaume dans différents domaines, rapporte la MAP.

Ce Forum, tenu en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Koweït, a été marqué par la participation d'hommes d'affaires des deux pays. La délégation marocaine comprenait une trentaine de personnes représentant des entreprises marocaines de premier plan actives dans plusieurs secteurs de production et d'exportation.

Le volume des investissements koweïtiens au Maroc a enregistré, au cours des trois dernières années, une hausse significative, atteignant un total de 1,5 milliard de dollars, a relevé dans ce sens M. Benaïssa, ajoutant que les échanges commerciaux entre les deux pays ont connu, durant les deux dernières années, leur plus fort taux de croissance depuis 2018.

Le volume des exportations marocaines vers le Koweït s'est chiffré à plus de 216 millions de dirhams (soit environ 24 millions de dollars), tandis que les exportations koweïtiennes vers le Maroc ont atteint un volume de près de 1,3 milliard de dirhams (140 millions de dollars), a précisé l'ambassadeur.

Le diplomate a mis en avant les opportunités d'investissement prometteuses qu'offre le Royaume pour les institutions économiques et les hommes d'affaires compte tenu des progrès réalisés par le Maroc dans divers projets. Il a dans ce sens évoqué l'organisation par le Royaume de la Coupe du monde 2030 en partenariat avec l'Espagne et le Portugal, et les énormes opportunités d'investissement que cet événement offre, en particulier dans le domaine des infrastructures.

Le Maroc, a-t-il souligné, continue d'améliorer le climat des affaires et du commerce, en mettant en œuvre les dispositions de la nouvelle Charte de l'investissement, en simplifiant les procédures

administratives et en offrant des incitations financières et fiscales, afin d'attirer de nouveaux investisseurs et de renforcer la compétitivité des entreprises nationales.

Ce forum a pour objectif de mettre en avant les opportunités d'investissement au Maroc, de renforcer le partenariat économique avec le Koweït et d'élargir les perspectives commerciales, à travers l'organisation de rencontres B2B afin de mieux connaître les principaux secteurs représentés lors de cette édition.

Le programme de cet événement économique comprenait des exposés sur les opportunités d'investissement au Royaume et sur l'offre exportable marocaine portant sur une large gamme de produits et services, notamment l'huile d'olive, le miel, l'argan, les vêtements traditionnels et textiles pour enfants, les produits cosmétiques, les produits pharmaceutiques, les services des nouvelles technologies de l'information, ainsi que des produits agricoles.

Hausse des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE en 2024

L'année 2024 a été marquée par une augmentation des recettes fiscales dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la faveur de réformes destinées à répondre à la hausse des besoins de dépenses, selon un nouveau rapport de l'organisation basée à Paris.

"En 2024, face à la hausse des dépenses de santé et au vieillissement démographique, de nombreux gouvernements ont relevé les taux des cotisations de sécurité sociale", ressort-il de l'édition 2025 de ce rapport sur les "Réformes des politiques fiscales" dans la zone OCDE et certains pays partenaires.

Le document précise que cette évolution s'inscrit dans "une tendance plus large visant à

accroître les recettes publiques afin de renforcer la viabilité à long terme des systèmes de protection sociale", rapporte la MAP.

Le rapport qui analyse les réformes fiscales mises en œuvre en 2024 dans 86 juridictions, dont l'ensemble des pays de l'OCDE, souligne que les gouvernements ont multiplié les réformes destinées à accroître les recettes publiques afin de répondre à des besoins de dépenses spécifiques, citant des mesures visant notamment à financer les dépenses actuelles et futures liées au vieillissement de la population.

Il fait état d'une autre tendance ayant également émergé en 2024 : l'instauration ou le renforcement de dispositifs d'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

visant à soutenir l'emploi, en particulier au sein de certains groupes démographiques ou secteurs.

Ces initiatives ont pour objectif d'atténuer certains effets du vieillissement de la population, explique le rapport qui confirme la poursuite d'une tendance observée pour la première fois en 2023, à savoir l'abandon progressif des mesures d'allègement fiscal de vaste portée introduites durant la pandémie de COVID-19 et la période d'inflation qui a suivi.

"Ces dispositifs ont laissé place à des hausses de taux et des aides fiscales plus ciblées sur les principales composantes du système fiscal", indique-t-on.

En présentation du rapport, le secrétaire général de l'OCDE,

Mathias Cormann, a affirmé que la politique fiscale "a joué un rôle de stabilisateur en protégeant les ménages et en soutenant la demande, à la suite des récents chocs", se félicitant de voir les gouvernements engager désormais des réformes fiscales visant à rétablir l'équilibre des finances publiques, "une évolution positive afin de garantir la stabilité budgétaire, anticiper les défis à venir et faire face aux transformations structurelles à long terme".

Dans la continuité d'une autre tendance amorcée en 2023, de nombreux pays, relève le rapport, ont poursuivi, en 2024, le retrait progressif des baisses temporaires des taux de TVA et des mesures de réduction de la base d'imposition, alors que les ten-

sions inflationnistes s'estompaient. Parallèlement, certains gouvernements ont choisi de relever leur taux normal de TVA.

L'analyse souligne, par ailleurs, un recours accru à des instruments de politique fiscale par les Etats pour accompagner la transition vers une économie bas carbone en 2024.

Plusieurs pays ont associé la tarification du carbone à des incitations fiscales ciblées, telles que des taux réduits de TVA sur les panneaux solaires ou les pompes à chaleur, des allègements de l'impôt sur l'IRPP en faveur des mobilités durables et des avantages fiscaux accordés au titre de l'impôt sur les sociétés en vue de soutenir des investissements propres, détaille le document.

Essaouira en passe de devenir la capitale de la musique électronique avec le MOGA Festival

Le MOGA Festival, prévu du 1^{er} au 5 octobre prochain à Essaouira, est en passe de positionner cette ville au rang de capitale de la musique électronique, ont assuré les organisateurs.

Lors d'une conférence de presse tenue jeudi soir à Casablanca, consacrée à l'annonce de la programmation artistique de cet événement, ils ont indiqué que la Cité des Alizés rassemblera les passionnés d'électro du monde entier et les férus de voyages et d'expériences inédites.

Ils ont dévoilé à cette occasion le programme de MOGA OFF (1-2 octobre) qui transformera la ville en scène à ciel ouvert, entre musique, arts, sport et bien-être, affirmant l'ancrage du MOGA dans son territoire d'origine.

Plus de trente rendez-vous animeront ainsi des lieux publics comme la Place Moulay Hassan qui accueillera le concert d'ouverture avec à l'affiche des artistes marocains et sénégalais ou encore la Sqala avec au menu une soirée électro en plein air, dans un décor historique et emblématique d'Essaouira, qui fusionne traditions locales et musiques électroniques.

Pendant deux jours, le MOGA OFF propose plus de 30 activités : ateliers, performances, talks, balades et expériences immersives, danse, fabrication de guembri,



slam, yoga, surf... autant de moments créatifs et participatifs qui investissent ruelles, cafés, plages et monuments.

Huit collectifs électroS marocains investiront les meilleurs spots de la ville pour offrir des performances gratuites et accessibles à tous, garantissant une programmation riche, immersive et résolument électro.

Le OFF ouvre ainsi la voie au MOGA IN, qui se tiendra du 3 au 5 octobre, avec la participation de plus de 70 artistes nationaux et internationaux.

Dans une déclaration à la MAP, Matthieu Corosine, co-fondateur du MOGA Festival, a affirmé que cet événement est non seulement un rendez-vous musical mais aussi une invitation à des expériences immersives et au partage des cultures. "MOGA, c'est bien plus qu'un festival : c'est une invitation au voyage, à travers une scénographie unique, une identité visuelle inspirée de l'Atlantique et du patrimoine marocain, et des artistes qui portent haut les couleurs du Royaume", a-t-il dit, avant d'ajouter qu'Essaouira deviendra pen-

dant les cinq jours de la vie du festival la capitale de la musique électronique. Pour sa part, Abdeslam Alaoui, co-fondateur et directeur artistique du festival, a relevé que cette édition symbolisera la maturité de cet événement devenu au fil des ans incontournable, notant que les organisateurs ont sélectionné les artistes participants en veillant à respecter un certain équilibre entre les musiciens nationaux et internationaux. Il a aussi tenu à souligner que le souci majeur des organisateurs est de préserver l'âme de ce festival, sa diversité ainsi que son enracinement dans la culture marocaine.

Pour les organisateurs, l'année 2025 est une année clé pour MOGA, plus marocain et plus international que jamais.

"Cette année, MOGA a brillé au-delà des frontières : après Caparica au Portugal et une première édition à Cadix, en Espagne, le festival revient chez lui, en terre souirée, avec une ambition forte : célébrer ses racines marocaines tout en s'ouvrant au monde", soutiennent-ils, avant d'assurer que les plus grands noms de la scène internationale rejoignent cette édition exceptionnelle: Bedouin, Moblack, Folamour, Bonobo, Patrick Mason et bien d'autres, et feront vibrer les plages et les ruelles mythiques de la Cité des Alizés.

Appel à la valorisation du patrimoine architectural et de la mémoire de la ville d'Azemmour

Les participants à une conférence tenue samedi à la Maison de l'artisan d'Azemmour, ont appelé à promouvoir le patrimoine architectural et à préserver la mémoire de la ville, selon une approche participative mobilisant l'ensemble des acteurs et parties concernées.

Lors de cette rencontre, organisée par l'Association Doukkala en partenariat avec la Ligue de la société civile d'Azemmour et environs, sur le thème de la préservation de la mémoire de la ville, les intervenants ont insisté sur la nécessité de protéger, conserver et valoriser le patrimoine culturel local.

Par ailleurs, ils ont souligné l'importance de l'engagement des acteurs de la société civile et des élus pour créer une véritable dynamique, tout en proposant des solutions aux problématiques liées aux disparités territoriales et sociales.

À cet égard, le chercheur Azzedine Kara a indiqué que cette rencontre a constitué une opportunité pour mettre en lumière les zones historiques de la

ville et leur contexte, tout en présentant quelques monuments emblématiques, afin de valoriser les données historiques à des fins de développement.

Il a ajouté que l'accent a également été mis sur l'évaluation des programmes de réhabilitation d'autres villes similaires à Azemmour, dans une approche intelligente tenant compte des aspects positifs et permettant de définir un plan précis de restauration et de revalorisation.

De son côté, le chercheur Abdelmajid Lzawiya a souligné l'importance de l'implication de la société civile dans le diagnostic de la situation de la ville, ainsi qu'en matière de débat et de planification du développement territorial, d'examen de la question des disparités sociales et de recherche de solutions aux défis locaux.

Pour sa part, Abdelkrim Bencherki, président de l'Association Doukkala, a relevé que cette conférence répond à la nécessité de mettre en place des programmes de développement territorial

et de justice spatiale, à travers une nouvelle génération de projets visant à valoriser les spécificités locales et à consolider la régionalisation avancée.

A cette occasion, un accord de partenariat a été signé entre l'Association Doukkala et la Ligue de la société civile d'Azemmour et environs, afin de concrétiser les modalités de coopération et de contribuer à un développement

durable et à un avenir meilleur pour la région.

La rencontre s'est déroulée en présence notamment du gouverneur de la province d'El Jadida Mhamed Atfaoui, du directeur général du Fonds d'investissement et de gestion, du président du Conseil local des oulmas, ainsi que de plusieurs acteurs des secteurs associatif et culturel.



Bayt Achiir démarre sa nouvelle saison culturelle à Imilchil

Bayt Achiir (La Maison de la poésie) au Maroc a annoncé le démarrage de sa nouvelle saison culturelle le 18 septembre courant à l'occasion de l'édition 2025 du Moussem des fiançailles et du Festival des musiques des cimes prévus à Bouzemu et à Imilchil (province de Midelt).

Ainsi, Bayt Achiir prévoit, en coopération avec l'Association Akhiam, l'organisation de la Tente de la poésie (Khaymat Achiir) qui sera ponctuée par une série d'activités culturelles, artistiques et éducatives tout au long du Festival et du Moussem.

Au programme de cet événement culturel figurent des soirées poétiques avec la participation des poètes Rachid Mensoum, Bouaaza Sanaoui et Bassou Oujbour en sus de poètes locaux, fait savoir un communiqué des organisateurs. Des ateliers et des compétitions de poésie sont également programmés au profit des élèves de la région, ainsi que des activités artistiques visant à promouvoir la musique amazighe en particulier l'art d'Ahidous.

Organisés en partenariat avec les communes territoriales de Bouzemu et d'Imilchil, le Moussem des fiançailles et le Festival des musiques des cimes qui se tiennent cette année, du 18 au 20 septembre, sous le thème "Patrimoine authentique et tourisme durable au service du développement local", s'assignent pour objectifs de célébrer, de sauvegarder et de pérenniser les tradi-

tions locales et les coutumes du Grand Atlas.

Au programme du Moussem et du Festival figurent des soirées artistiques animées par des groupes folkloriques représentant plusieurs régions du Royaume, un salon des produits de l'artisanat et du terroir, des colloques scientifiques, ainsi que des compétitions sportives et des activités éduca-

tives et de divertissement dédiées aux enfants et aux jeunes.

Organisée en coordination avec la préfecture de la province de Midelt et d'autres partenaires, cette manifestation à vocation sociale et culturelle se veut également un levier qui contribue à la dynamique économique locale, en offrant une plateforme d'échanges commerciaux entre les tribus locales.



بيت الشعر في المغرب
 ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ | ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ | ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ
La Maison de la Poésie au Maroc
The House of Poetry in Morocco

Bouillon de culture

Théâtre

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication a annoncé, l'ouverture des candidatures pour participer à la 25e édition du Festival national du théâtre, prévue du 14 au 21 novembre à Tétouan, sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans un communiqué, le ministère indique que l'appel à candidature pour participer à la compétition officielle de cette édition, initiée en partenariat avec la préfecture de la province de Tétouan, concerne les œuvres théâtrales réalisées par des troupes marocaines entre les 24e et 25e éditions du festival.

Les participants à la compétition officielle seront en lice pour le Prix national du théâtre qui comprend les catégories de l'écriture, la mise en scène, la scénographie, l'habillement et l'interprétation (femmes et hommes), en plus du Prix de l'espoir et du Grand Prix, ajoute la même source.

Les troupes de théâtre désirant participer au festival doivent déposer leurs dossiers de candidature auprès du service théâtre de la Direction des arts relevant du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - département de la Culture, sis au 17 Avenue Michlifén, Agdal-Rabat, pendant la période du 15 septembre au 03 octobre (avant 16H).

"Wilding" décroche le Grand Prix du Festival international des films d'environnement

Le film britannique "Wilding, retour à la nature sauvage" a remporté, samedi soir, le Grand Prix du meilleur film environnemental dans la catégorie des professionnels, dans le cadre de la 14ème édition du Festival international des films d'environnement de Chefchaouen.

Organisé par l'Association Talasemtane pour l'environnement et le développement (ATED) du 10 au 13 septembre, le festival a également distingué le documentaire marocain "The Greater Flamingo" (Le Grand Flamant) de Hassan Kher, qui a reçu la mention spéciale du jury. Dans la catégorie des courts-métrages professionnels, le Prix du meilleur film est revenu au film indonésien "Earth Defender" (Défenseur de la Terre), tandis que le film français ECO a remporté une mention spéciale.

Côté films amateurs, le jury a récompensé le court-métrage marocain "Tizi n Oumaragh" de Fatima Zoubir et Kaoutar Ouzkan, et attribué une mention spéciale au film allemand "Monalisa: une histoire climatique". Dans la catégorie des films des établissements scolaires, le Prix du meilleur film a été décerné à "Sauvez l'oasis" du Marocain Kamal Ousaïd, tandis que les films "Massa entre la vie et la mort", "Al Maqaâd"

et "Nada" ont été distingués par des mentions spéciales. La cérémonie de clôture a été marquée par le lancement de la déclaration de "Chefchaouen, capitale du cinéma vert", une initiative qui vise à positionner la ville comme un pôle associant identité esthétique et engagement écologique.

Cette déclaration ambitionne de faire du cinéma environnemental un outil majeur de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de la durabilité et du développement. La présidente du jury des longs-métrages professionnels, Zineb Chefchaoui Moussaoui, a souligné que la sélection des films a été basée sur une approche visant à mettre en avant des œuvres "portuses de sens et proposant une approche singulière dans le traitement des thématiques environnementales". Mme Chefchaoui Moussaoui a rappelé que ce genre cinématographique joue un rôle essentiel dans l'évolution des mentalités, des lois et dans l'ancrage de l'action écologique.

De son côté, le président de l'ATED, Abdelilah Tazi, a précisé que la déclaration de "Chefchaouen, capitale du cinéma vert" est le fruit d'une coordination entre l'association, les autorités locales et les élus.

M. Tazi a précisé, dans une déclaration

à la MAP, que cette initiative vise à faire de la ville de Chefchaouen "une destination du cinéma vert", à travers l'organisation de manifestations artistiques et environnementales, l'accueil de tournages et l'incitation des créateurs à intégrer la dimension écologique dans leurs œuvres.

Il a, par ailleurs, rappelé que cette édi-

tion, organisée avec le soutien de plusieurs partenaires institutionnels, a proposé au public une riche sélection de films nationaux et internationaux, mettant en lumière les enjeux environnementaux, à travers un programme diversifié déployé aussi bien à Chefchaouen que dans les communes rurales voisines.



Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

BIEN DÉCIDÉ	COFFRE	GOUTTES D'EAU		LÂCHE ROMAINS	MERCE-NAIRE	VOCABLE		EN JORDANIE	BLÉ DU SALVADOR		PENDANT
						L'ARME AU PIED AS					
EN VOILÀ UN QUI RAPPORTE									ARTICLE DISSIMULE		
PARTI À GAUCHE			EN PANNE	ESCARGOT							
LAVAGE								TERME ANGLAIS CONIFÈRE			
				PARCIMONIEUX			PRONOM FAIRE LA COUR			AVEC LES POULES	
PROPRIÉTÉ NAZI			INFUSION		LETTRES DE NAPLES SAPES						
PRÊT À ÊTRE EMBALLÉ		LETTRES DE TACITE			BOUT À BOUT	ENIVRÉE		ENZYME	SUITE		DE BAS EN HAUT: MENUE
TYPE		SES CLIENTS SONT PATIENTS								PORTEUR DE CHARGE	
			LUXE DO		DEMI-FRÈRE						
RUSTRE MODESTE								VOYELLES			
					ZONENT						

Solution mots flechés d'hier

	C					E	F					
	C	O	N	F	I	D	E	N	T	I	E	L
		N	E	I	G	E		E	O	N		A
		T	A	G		S	I	R	T	A	K	I
		R	E	T	A	N	G	L		L		S
		R	A	T	E	P	U	I	S		S	S
		V	I	P	P		Q	U	E	T	E	
		E	F	F	A	R	O	U	C	H	E	R
		A	N	A	R	O	E	R	O	A		
		T	E	N	D	U	E		A	N	I	L
		I		I	V	R	E		T	O	L	
		N	O	T	E		E	R		P	E	L
		N	E	U	T	R	A	L	I	S	E	R

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouahy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkardoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Ladyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mouhib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïher
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3				■						
4					■					
5				■						■
6							■			
7			■			■				
8		■						■		
9							■			
10					■					

HORIZONTALLEMENT

- 1- Amis des suffragettes
- 2- Inattendu - Caché
- 3- Pianiste français - Travail pénible
- 4- Incurable - Couleur
- 5- Dieu à domicile - Capitale d'Europe
- 6- Badigeon - C'est beau!
- 7- Mont sur la carte - Note - Caché
- 8- Parée - Lawrencium
- 9- Etage - Patriarce
- 10- Enormément - Ratiné

VERTICALEMENT

- 1- En dernière analyse
- 2- Faute de passe au rugby - Iridium
- 3- Flie à roues - Elliptique
- 4- Pour une identification informatique - Trompés
- 5- Ville de France - Pont de Paris
- 6- Déesse grecque - Font un but - Gagna
- 7- Demi esclave - Indicateur
- 8- Il fut au début - Nazis
- 9- Durables
- 10- Sud-est maritime - Arme liquide

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Q	U	E	L	C	O	N	Q	U	E
2	U	R	B	A	I	N	■	U	N	S
3	E	N	■	S	A	C	R	E	■	S
4	R	E	T	S	■	E	■	U	T	E
5	U	S	E	E	S	■	D	E	S	■
6	L	■	I	S	E	R	E	■	A	S
7	E	O	N	■	G	■	C	U	R	E
8	N	I	T	O	U	C	H	E	■	N
9	C	N	E	M	I	D	E	■	U	S
10	E	T	E	■	A	T	T	I	R	E

Grilles de sudoku

Facile

		2		5		1	7		
	5		4	8	1		6		
1			6	7					
	1	4	5	9					
	9	3				7	4		
				4	3	5	2		
				6	8			4	
	4		2	1	9		7		
9	7		3			1			

Moyen

3	5	4					7		
							6	4	
	1				4	2			
			4	9				6	
9	6		8	7			2	5	
7			6	5					
		9	2					1	
5	8								
	7						3	4	8

Difficile

2	9		8						
				5			1		
		3		9	6	8			
8	4				3	5			
9								3	
		1	7				4	8	
		8	6	4		9			
3			2						
					8		2	4	

Expert

			5				4	8	
1			6				5	7	3
8									
			1	6			4		
	7							3	
		4		9	2				
									6
7	9	8					6		2
6	2				9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	5	1	2	6	7	9	4	3
7	6	4	3	1	9	5	2	8
2	9	3	5	8	4	1	7	6
5	8	6	7	3	1	2	9	4
4	3	7	9	2	5	8	6	1
1	2	9	8	4	6	3	5	7
6	1	8	4	5	2	7	3	9
9	4	2	1	7	3	6	8	5
3	7	5	6	9	8	4	1	2

Moyen

2	9	1	5	4	7	8	3	6
8	3	5	1	6	2	9	7	4
6	7	4	3	9	8	2	5	1
3	1	8	7	2	6	5	4	9
9	2	7	4	1	5	6	8	3
5	4	6	8	3	9	7	1	2
7	6	3	2	8	1	4	9	5
1	8	9	6	5	4	3	2	7
4	5	2	9	7	3	1	6	8

Difficile

6	3	7	8	5	4	2	1	9
4	9	5	1	3	2	8	6	7
1	8	2	6	7	9	5	4	3
5	4	1	9	8	7	6	3	2
3	2	8	4	6	5	9	7	1
9	7	6	3	2	1	4	8	5
7	6	9	5	4	3	1	2	8
8	1	3	2	9	6	7	5	4
2	5	4	7	1	8	3	9	6

Expert

1	7	3	2	5	4	8	9	6
4	5	9	6	8	3	1	7	2
6	2	8	7	9	1	5	3	4
2	6	5	3	7	8	9	4	1
3	8	1	9	4	5	6	2	7
7	9	4	1	6	2	3	5	8
9	3	6	4	1	7	2	8	5
8	1	7	5	2	9	4	6	3
5	4	2	8	3	6	7	1	9

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
-ORIENTAL SERVICES-S.A
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
T SIMPLIFIÉ
N° : 34/2025/SDR

Le 30 septembre 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°34/2025/SDR :

Acquisition et installation de matériels informatique et technique pour le compte de la société de développement régional-oriental services-s.a Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3000.00 DHS trois mille dirhams

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 218 760.00 DHS deux cent dix-huit mille sept cent soixante dirhams TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles, 30,31,32 et 34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation

Les Fiches de constructeurs exigées par le dossier d'appel d'offres prévus au RC(Article9) doivent être déposés au siège de la société de développement Régional-Oriental Service S.A Sis au boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

N° 6060/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
-ORIENTAL SERVICES-S.A
AVIS D'APPEL D'OFFRE SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX
N° : 36/2025/SDR

Le 01 octobre 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°36/2025/SDR :

ACQUISITION DE PETIT MATÉRIEL ET OUTILLAGE POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPE-

MENT RÉGIONAL-ORIENTAL SERVICES-S.A

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7.000,00 DHS sept mille dirhams

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 495 288.00 DHS quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quatre-vingt-huit dirhams TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles, 30, 32,34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent : - déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation

-les fiches des constructeurs exigées par le dossier d'appel d'offres prévues au RC (ARTICLE 9) doivent être déposées au siège de la société de Développement Régional-Oriental services S-A. Sis au Boulevard Derfoufi N° 34 (Ex siège Banque Populaire au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

N° 6061/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
-ORIENTAL SERVICES-S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL

N° : 38/2025/SDR

Le 13 octobre 2025 à partir de 14 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°38/2025/SDR :

Contrôle de qualité des travaux de construction du barrage taniel sasi dans la province de Jerada.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8 000.00 DHS huit mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 551 400.00 DHS Cinq cent cinquante et un mille quatre cents dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des article 30,31,32,34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08Mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

-déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation

Copie légalisée du Certificat de Qualification des laboratoires

Qualification		CATEGORIE
CQ-10	CONTROLE DES TRAVAUX DES PETITS BARRAGES	2
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES	

N°6063 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
-ORIENTAL SERVICES-S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL

N° : 37/2025/SDR

Le 13 octobre 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°37/2025/SDR :

Contrôle de qualité des travaux de construction du barrage oued ouillil dans la province de Nador.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9 000.00 DHS neuf mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 622 800.00 DHS six cent -vingt-deux mille huit cent dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des article 30,31,32,34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08Mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

-déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation

Copie légalisée du Certificat de Qualification des laboratoires

Qualification		CATEGORIE
CQ-10	CONTROLE DES TRAVAUX DES PETITS BARRAGES	2
EL-7	EXPERTISE DES BARRAGES	

N°6065 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
-ORIENTAL SERVICES-S.A

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° : 35/2025/SDR

Le 10 octobre 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, au siège de la Société de Développement Régional -ORIENTAL SERVICES- S.A Sis au Boulevard Derfoufi N°34 (Ex Siège Banque Populaire) à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°35/2025/SDR : Travaux de réalisation des équipements hydromécaniques du barrage Belmini dans la province de Figuig

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 17000,00 DHS dix-sept mille dirhams

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 149 000.00 DHS un millions cent quarante-neuf mille dirhams TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles, 30,31,32 et 34 du décret N°2-22-431 du 15chaabane 1444(08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

-déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation

-Un dossier Technique comprenant

Une copie légalisée certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification établie par le Ministère de l'équipement et du transport.

Secteur	Classe	Qualifications
1	3	I.3-I.4

N°6064 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 76/BG/T/2025

Le 08/10/2025 à 10h sera procédé, dans les bureaux de la Division budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour les TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU ET D'UNE PASSERELLE EN CHARPENTE MÉTALLIQUE AU SIEGE DE LA PROVINCE DE SETTAT. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 dhs (Dix Mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 626.208,00 dh T.T.C. (Six cent vingt six mille deux cent huit dirhams toutes taxes comprises). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6030/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV - DIRECTION SUPPORT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°25T048/PLGV
Le 09 Octobre 2025 à 9 heures (Heure locale), Il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant la réalisation de la : Travaux de mise en conformité des lignes électriques HT relevant de la Direction Transport Centre de l'ONCF impactées par le projet de ligne à grande vitesse Kénitra Marrakech

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma, suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.
• L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de

54.750.000,00 DH HT

• Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 821.250,00 DH

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 6031/PA

ROYAUME DU MAROC
BENQUERIR MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENQUERIR
RIR N°.....

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SIMPLI-
FIÉ N°40/2025/CBG

• Le 30/09/2025 à 12H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Acquisition De Deux Véhicules De Transport Scolaire

Au Profit De La Commune De Benguerir

• Ledossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
• L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent quatre-vingt-dix mille huit cents dirhams (790.800,00dhs).

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quinze mille dirhams (15000,00dhs).

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics et les dispositions des articles 28,30, 31,32,33,34,37 et 148 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et

achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 6032/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA JEUNESSE DE LA CULTURE
ET DE LA
COMMUNICATION
DEPERTEMENT CULTURE
DIRECTION REGIONALE
DE LA CULTURE
DE SOUSS MASSA
Avis d'appel d'offres ouvert international
N° 02/DRCSM/2025

Le 28/10/2025 à 11H00 heures, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Régional de la Culture de la région de Souss Massa, sis au 2ème étage, Immeuble RANINO 1er Lot 1896, Avenue Hassan I, Hay Elmassira- Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 02/DRCSM/2025 pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DU CENTRE CULTUREL INZEGANE (LOT UNIQUE) Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

sible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre millions trois cent huit mille quatre cent quatre-vingts Dirhams (4.308.480,00DHS) en dirhams. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante mille dirhams (40.000,00 DHS) en dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de services des affaires administratives et financières de la direction régionale de la culture d'Agadir au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.

N° 6033/PA



Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine
Bureau Des Marchés

Appel d'offres ouvert national « sur offres de prix »
N°17/INV/2025

Le 09/10/2025, à 08H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national « sur offres de prix » a pour objet Suivi de Construction de 11 clôtures et 8 blocs sanitaires aux établissements scolaires relevant de la Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maitre d'ouvrage, est fixée à la somme de : 27 300,00 DH TTC (Vingt Sept Mille Trois Cent Dirhams 00 cts TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°6035 /PA



Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine
Bureau Des Marchés

Appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration »
N°18/INV/2025

Le 09/10/2025, à 09H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » a pour objet Travaux de construction de 4 blocs sanitaires et 5 clôtures aux établissements : ISOUAL, TAMADOUTE, IBN ZOHR, ID ALLA, TIZAGHTE, IHRISSANE, EL HAJ BIH et BELAATTAR, relevant de la Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 25 000,00
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maitre d'ouvrage, est fixée à la somme de : 1 453 729,68 DH TTC (Un Million Quatre cent Cinquante-Trois Mille Sept cent Vingt-Neuf Dirhams Soixante-Huit Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°6034 /PA

G.L.S.H « SARL »
AU CAPITAL
DE 100 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL :
N° 345 AL MASSAR
ROUTE DE SAFI
MARRAKECH

Avis de dissolution :
Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire établi en la forme sous seing privé, en date du 02/07/2025, enregistré à Marrakech le 25/07/2025 les associés approuvent et acceptent :

✓ La dissolution anticipée de ladite société.

✓ Nomination de M. HUGUES ALAIN ZEMSKI, Liquidateur de ladite société.

✓ La désignation du siège social de ladite société comme siège de la liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au greffé du tribunal de commerce de Marrakech le 04/08/2025 sous le N° 180547, RC N° 127239

N° 6045/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture
et de la Communication
Département
de la Jeunesse

Avis d'appel d'offres ouvert International sur offres de prix N°20/2025

Le 30 Octobre 2025 à 10h 30mn, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres de prix, N°20/2025, pour objet : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AU SIEGE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

TURE ET DE LA COMMUNICATION - DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE-sise AV Ibn Sina, Agdal, Rabat - LOT UNIQUE -

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.758.050,00 DHS TTC (Deux Millions Sept cent Cinquante-huit mille cinquante dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 50 000,00dhs (Cinquante Mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma «Les prospectus», exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat au plus tard le 29 Octobre 2025 avant 16h, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'Article n°8 du règlement de consultation.

N° 6046/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT NATIONAL
N° :94/2025/INDH/PAZ

Le 13 Octobre 2025 à 10,il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :Construction de Dar Talib à la C.T Anergui, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions quatre cent mille dirhams, 00 Cts (2.400.000,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante-huit mille dirhams, 00 Cts (48.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 6047/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL

D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° :95/2025/INDH/PAZ
Le 13 octobre 2025 à 11 h,il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :Construction de Dar Talib à la C.T Tabarouchte, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans : Quinze dirhams (15,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions quatre cent mille dirhams, 00 Cts (2.400.000,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante-huit mille dirhams, 00 Cts (48.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 6048/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture
de la Pêche Maritime
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°44/2025/DPA
/4/SAHA
(SEANCE PUBLIQUE)

Du 14/10/2025 à 10Heures
Le 14/10/2025 à 10 Heures,
il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, sis au Quartier Administratif, Rue de Safi, Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 44/2025/DPA/4/SAHA du 14/10/2025 ayant pour objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE AIT MOUSSATINE L'OUED SUR 1,4 KM AU NIVEAU DE LA COM-

MUNE DE GUETTAYA RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 023 762,00 DHS-TTC=Un million vingt-trois mille sept cent soixante deux Dirhams 00 cts TTC »

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15.000,00 Dhs (Quinze Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

N° 6049/PA



Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine
Bureaux Des Marchés

**Appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration »
N°19/INV/2025**

Le 09/10/2025, à 10h00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » a pour objet Travaux de construction de 4 blocs sanitaires et 6 clôtures aux établissements : IZRAFEN, TIDILI, AL MOUATAMID BNOU ABBAD, EL MAAMAL, IGROUFALLA, LOUKID, LAGHANNMA, ABDELLAH BEN HSEINE, TAIZELTE et TIZGUINE, relevant de la Province d'Al Haouz.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 30 000,00 DH
- L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 1 831 586,88 DH TTC (Un Million Huit cent Trente et Un Mille Cinq cent Quatre-vingt-Six Dirhams Quatre-vingt-Huit Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°6043 /PA

N°6044 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE TOUJILINE



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°.....DI.../2025

Le 16 octobre 2025 à 10h00 il sera procédé au **AU SIEGE DE LA CT TOUJILINE** à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT POUR ACCEDER AU DOUJAR DOTGADIRT COMMUNE TOUJILINE.

PROVINCE DE TAROUJANT -

- Lot Unique -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la **COMMUNE TOUJILINE** il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de :

QUATRE CENT TRENTA MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SIX DIRHAMS, QUARANTE CENTIMES (430 286.40 DHS).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **HUIT MILLE DIRHAMS (8 000,00 DH).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1652-23 du (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et pièces relatifs aux marchés publics, en application des dispositions de l'article 135 du décret précité N°2-22-431.

- Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation :

ROYAUME DU MAROC
BENGUERIR LE
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR N°.....
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°39/2025/CBG

Le 30/09/2025 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Acquisition De Deux Véhicules De Transport sportif Au Profit De La Commune De Benguerir

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
- L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quinze mille cent dix-huit mille dirhams (15000,00 dhs).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et les dispositions des articles 28,30 31,32,33,34, 37 et 148 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

.gov.ma.

- Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 6038/PA

ROYAUME DU MAROC
BENGUERIR LE
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR N°.....
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°37/2025/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

- Le 2025/10/02 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : ENTRETIEN COURANT D'ESPACES VERTS, JARDINS ET FORETS AU PROFIT DE LA VILLE DE BENGUERIR

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 188.000,00 (cent quatre-vingt-huit mille dirhams) TTC.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

trois mille six cent dix-huit mille dirhams TTC (3600,00 DHS).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30 31,32,33,34, 37 et 148 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 6039/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE REHAMNA
COMMUNE
DE BENGUERIR N°.....
BENGUERIR LE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N°36/2025/CBG

Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

- Le 2025/10/02 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : LOCATION DE MATÉRIEL DE TRANSPORT ET ENGINS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BEN-

GUERIR (TRAVAUX D'ÉVACUATION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DE BENGUERIR)

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 198000,00 dhs (cent quatre-vingt-dix-huit mille dirhams) TTC.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille neuf cent dix-huit mille dirhams (3900,00 DHS).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30 31,32,33,34, 37 et 148 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatifs aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 6040/PA

STE "FIDMAG-CONSEIL"
Cité Sadri, groupe 4,
Rue 10, N° 60-1er Étage,
Casablanca
(0522) 70.80.46 /
(0522) 71.82.99
STE "RC STEEL DOOR"
S.A.R.L.A.U

Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2025 enregistré le 01/09/2025 il a été établis les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associe unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : Société «RC STEEL DOOR» S.A.R.L.A.U
- Objet : la société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger tant pour elle-même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :
- l'importation de portes en bois
- Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
- Marchand effectuant importation et exportation
- Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N° 4, CASABLANCA
- Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années, à compter du jour de sa Constitution définitive.
- Capital Social : Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
- Mr ÇAMAGAÇ REŞAT 1.000 Parts
- La Gérance : La société est administrée et gérée par le Gérant Unique, Mr ÇAMAGAÇ REŞAT, nationalité Turquoise, né le 16/11/1984, Titulaire du Passeport N° U14511705 et demeurant en Turquie.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 10/09/2025 Sous N° 987586 Immatriculé au Registre de Commerce sous N° 692.817 / Casablanca. 13/07/2009 POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 6041/PA

FONDATAIX
Conseil financier et fiscal
** ICYNENE** SARL AU
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital
de 100 000,00 Dirhams
Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA R.C. : 693117
AVIS DE
CONSTITUTION
Au terme d'un acte ssp en date du 28 AOUT 2025, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :

1-Dénomination: ICYNENE
2-Siège social : 26, AVENUE MERS SULTAN, ETAGE 1 APPT 3-CASABLANCA
Activité : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE).
4-Capital : • MME FADWA MESMARI fait apport en numéraire de la somme de 100.000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune
5-Gérance: • MME FADWA MESMARI est désigné gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro de dépôt légal 987876 le 12/09/2025

N° 6042/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA - COMMUNE AIN HARROUDA
DIRECTION DES SERVICES - SERVICE DES MARCHES ET TRAVAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N°16/2025

Le 01/10/2025 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ain Harrouda, site au siège de la Commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°16/2025 ayant pour objet :

« REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNE AIN HARROUDA »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 675.000,00 DH TTC (Six cent soixante-quinze mille Dirhams)
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11.000,00 Dh (Onze mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire un Certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité : « D14.D15.D16 »

N°6037 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE MOHAMMEDIA - COMMUNE AIN HARROUDA
DIRECTION DES SERVICES - SERVICE DES MARCHES ET TRAVAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N°17/2025

Le 01/10/2025 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ain Harrouda, site au siège de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°17/2025 ayant pour objet :

« ÉTUDE ET SUIVI D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE PROXIMITÉ ET DES AIRES DE JEUX RELEVANT DE LA COMMUNE AIN HARROUDA »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 250.000,00 DH TTC (Deux cent cinquante mille Dirhams)
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DH (Cinq mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire un Certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité : « D13.D14 ».

N°6036 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE
DE TAROUDANT
COMMUNE FREIJA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 05/2025

Le 09/10/2025 à 11h00 il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune de Freija, à l'ouverture des plis relatifs aux Travaux de construction d'un mur de clôture de cimetière au douar Sidi Benour à la CT Freija, province de Taroudant. Le dossier de d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à : 3500,00 DH (Trois mille cinq cent dirhams); L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 178 380,00 DH (Cent soixante dix huit mille trois cent quatre vingt dirhams et 00 cts) - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. - Les concurrents doivent envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ». Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. N° 6053/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 19/2025/B.P/PAZ

Le 09 Octobre 2025 à 10 H heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
• Achèvement des travaux d'Adduction en eau potable des douars Ighil Noumaarad et Tisdouine à la CT Tamda Noumercid, Province d'Azilal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Six Mille Dirhams (6.000,00 Dh). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois Cent soixante Mille Dirhams, 00 Cts (360 000,00 Dh) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics La visité des lieux sera le 03 Octobre 2025 à 11 H Rendez-vous au siège service technique commune territoriale Tamda Noumercid. Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. N.B/ Ce marché est réservé à la très petite, petite et moyenne entreprise, aux coopératives et aux unions de coopératives. N° 6054/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse,
de la Culture et de la Communication – département
de la Jeunesse
DIRECTION
PROVINCIALE IFRANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 4/2025

Le 26 septembre 2025 à 10H 00mn, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial du Ministère de la Jeunesse, de la culture et de communication département de la jeunesse à Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°4/2025, pour : Achat de matériel de cuisine et de cantine pour les camps de vacances relevant de la direction provinciale du département de la jeunesse IFRANE Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent cinquante deux mille six cent Dirhams (852 600,00 DHS) TTC. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix-sept Mille Dirhams (17 000,00 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma Les prospectus et documentation techniques DE TOUS LES ARTICLES du bordereau des prix sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le 25 sep-

tembre 2025 A16h30 contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante du 26 septembre 2025 A10H, au président de la commission d'appel d'offres. Ce pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus documentation techniques ». • Les prospectus et documentation techniques déposés ou reçus peuvent être

retirés au plus tard le jour et avant l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis. • Le retrait des prospectus et documentation techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. N° 6055/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE**

Le mercredi 08 octobre 2025, à partir de 11h00 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kenitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa –Kenitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis
52Sp/DPK/20 25	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE: KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLA TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE.	80 000,00 dh TTC (Quatre-vingt mille dirhams TTC).	11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05. du règlement de consultation.

N°6051 /PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire & des Sports
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE**

Le mercredi 08 octobre 2025, à partir de 11h30 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et du sport de Kenitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa –Kenitra-, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis
53Sp/DPK/20 25	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE D'EXECUTION DES MATERIAUX, ESSAIS ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE: KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLA TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE	60 000,00 dh TTC (Soixante mille dirhams TTC).	11h30

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05. du règlement de consultation.

N°6052 /PA

الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا



الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة كينيترا

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
De la Région de Rabat Salé Kenitra
Direction provinciale de Kenitra

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAL
SEANCE PUBLIQUE**

Le mercredi 08 octobre 2025 à 10h30, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports de Kenitra, sise rue Abdelaziz Boutaleb – Quartier Mimosa – Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts national sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis
51SP/DPK/20 25	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 TERRAINS DE SPORT DANS 11 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DES COMMUNES DE : KENITRA, OULED SLAMA, MOGRANE, BENMANSOUR, SIDI TAIBI ET SIDI ALLA TAZI À LA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE.	60 000,00 dh TTC (Soixante mille dirhams TTC).	10 h30

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :05 du règlement de consultation.

N°6050 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région
Draa Tafilalet
Province d'Errachidia
Cercle d'Arfoud
Commune Es-sifa
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N°: 06/2025

Le : 06/10/2025 à 10 Heure, il sera procédé dans le bureau du président de la commune territoriale d'Es-sifa à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix relatif à TRAVAUX DE BRANCHEMENT 2° ET 1° CATEGORIE DESTINEE A ALIMENTER LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX DIVERS ROUTES RELIANT LES KSOUR DE LA C.T ES-SIFA. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 705 434,85 DHs (un million sept cent cinquante mille quatre cent trente-cinq dirhams, quatre-vingt-cinq centimes)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 34 000,00 DHs (trente-quatre cent mille DIRHAMS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de la consultation. Es-sifa le

N° 6057/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DU
PRÉSCOLAIRE ET DES

SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION DE
FORMATION
DE LA REGION CASA-
BLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVIN-
CIALE D'EL JADIDA
Avis d'appel d'offres ouvert
national « au rabais
ou à majoration »
n° : 93J/INV/2025 du
10/10/2025 à 10h

Le 10/10/2025 à 10h, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C-S d'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » n°: 93J/INV/2024 du 10/10/2025 pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL AL BOUH-TOURI A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD GHANEM. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

8 940 894,00 Dhs TTC (Huit Million Neuf Cent Quarante Mille Huit Cent Quatre Vingt Quatorze Dirhams Toutes Taxes Comprises).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 170 000,00 Dhs (Cent Soixante Dix Mille Dirhams);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.
N° 6058/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
Direction des Systèmes d'Information

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 05/DSI/2025

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°05/DSI/2025, relatif à **ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATÉRIEL TECHNIQUE DE VISIOCONFÉRENCE AU PROFIT DU MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE**, publié dans le journal La libération n°10 589, dans le journal AL ITTIHAD ICHTRAKI n°14.115 et dans le portail des marchés publics en date du 21/08/2025, a été rectifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis est reportée au **30/09/2025 à 10H30 Min.**

- Des changements ont été apportés à l'article 28 du CPS.

N°6059 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION DE CASABLANCA - SETTAT
PROVINCE DE BENSILMANE
CERCLE DE BOUZNIKA
CAIDAT DE CHERRAT
COMMUNE DE CHERRAT

Avis rectificatif d'Appel d'Offre ouvert sur offre des prix n° : 6008/2025

Le : Mercredi 08 Octobre 2025 à 11h il sera procédé dans la salle de réunion du président, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres des prix ayant pour objet : « La location des magasins de vente de viandes et poissons au souk hebdomadaire de la commune de Cherrat ».

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma ou être retiré du siège de la commune de Cherrat

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est de déterminée comme suit :

Prix d'ouverture (en dirhams)(HT)	surface (mètre carré)	N° du magasin	N°	Prix d'ouverture (en dirhams)(HT)	surface (mètre carré)	N° du magasin	N°
(vente viandes) 500,00	9,20	31	31	(vente poissons) 850,00	16,42	1	1
(vente viandes) 550,00	10,52	32	32	(vente viandes) 800,00	15,79	2	2
(vente viandes) 600,00	11,28	33	33	(vente viandes) 800,00	15,22	3	3
(vente viandes) 650,00	12,03	34	34	(vente viandes) 750,00	14,66	4	4
(vente viandes) 650,00	12,36	35	35	(vente viandes) 750,00	14,17	5	5
(vente viandes) 750,00	14,17	36	36	(vente viandes) 650,00	12,36	6	6
(vente viandes) 750,00	14,66	37	37	(vente viandes) 650,00	12,03	7	7
(vente viandes) 800,00	15,22	38	38	(vente viandes) 600,00	11,28	8	8
(vente viandes) 800,00	15,79	39	39	(vente viandes) 550,00	10,52	9	9
(vente poissons) 850,00	16,42	40	40	(vente viandes) 500,00	9,95	10	10
(vente viandes) 850,00	16,42	41	41	(vente viandes) 500,00	9,95	11	11
(vente viandes) 800,00	15,79	42	42	(vente viandes) 550,00	10,52	12	12
(vente viandes) 800,00	15,22	43	43	(vente viandes) 600,00	11,28	13	13
(vente viandes) 750,00	14,66	44	44	(vente viandes) 650,00	12,03	14	14
(vente viandes) 750,00	14,17	45	45	(vente viandes) 650,00	12,36	15	15
(vente viandes) 650,00	12,36	46	46	(vente viandes) 750,00	14,17	16	16
(vente viandes) 650,00	12,03	47	47	(vente viandes) 750,00	14,66	17	17
(vente viandes) 600,00	11,28	48	48	(vente viandes) 800,00	15,22	18	18
(vente viandes) 550,00	10,52	49	49	(vente viandes) 800,00	15,79	19	19
(vente viandes) 500,00	9,95	50	50	(vente poisson) 850,00	16,42	20	20
(vente viandes) 500,00	9,95	51	51	(vente poisson) 850,00	16,42	21	21
(vente viandes) 550,00	10,52	52	52	(vente viandes) 800,00	15,79	22	22
(vente viandes) 600,00	11,28	53	53	(vente viandes) 800,00	15,22	23	23
(vente viandes) 650,00	12,03	54	54	(vente viandes) 750,00	14,66	24	24
(vente viandes) 650,00	12,36	55	55	(vente viandes) 750,00	14,17	25	25
(vente viandes) 750,00	14,17	56	56	(vente viandes) 650,00	12,36	26	26
(vente viandes) 750,00	14,66	57	57	(vente viandes) 650,00	12,03	27	27
(vente viandes) 800,00	15,22	58	58	(vente viandes) 600,00	11,28	28	28
(vente viandes) 800,00	15,79	59	59	(vente viandes) 550,00	10,52	29	29
(vente viandes) 850,00	16,42	60	60	(vente viandes) 500,00	9,95	30	30

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Deux mille dirhams (2.000,00 dhs) **pour chaque magasin.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics ou être déposé au siège de la commune de Cherrat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8-9 et 10 du règlement de consultation.

Aucune visite des lieux n'est programmée.

N°6060 /PA

إعلان

بفضي تنظيم مباراة لتوظيف اثنين من الدرجة الرابعة

تخصص المعلومات

* يعلن رئيس جماعة لغدير عن تنظيم مباراة لتوظيف اثنين من الدرجة الرابعة (السلّم)، حاصلون على دبلوم تقني في المعلومات عند المناصب: مئتين اثنين (02)، وذلك يوم **19 أكتوبر 2025** بمقر الثانوية التأهيلية الإمام البخاري الكتانية بمدينة البئر الجديد الساعة التاسعة صباحاً.

* تفتح هذه المباراة في وجه المترشحات والمترشحين من جنسية مغربية والبالغين من العمر 8 (سنة) على الأقل و(40) سنة على الأكثر في فاتح يناير 2025، ويمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات المسجّلة أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة، والحاصلين على دبلوم التقني "تخصص المعلومات" المسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني المصدقة طبقاً للمرسوم رقم **2.86.325** الصادر في 08 جمادى الأولى 1407 (9 يناير 1987) بين نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المصدقة قائلتها طبقاً للمرسوم رقم **2.12.90** الصادر في 8 جمادى الآخرة 1433 (30 أبريل 2012) يتعلّق بالشهادات المطلوبة لولوج مختلف الترتجات المصدقة بموجب الأنظمة الأساسية.

*يحدد عند المناصب المتباري في شأنها في مئتين اثنين (02)، تخصص نسبة 25 %إمن المناصب المتباري بشأنها لقائده الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم أو مكوّل لمة أو عسكري فيهم أو محارب قديم أو مؤسّسة الحسن الثاني للأعمال الاجتماعية لتقدماء المسجلة طبقاً لأحكام المادة 8 من المرسوم رقم **2.97.218** الصادر في 18 شعبان 1418 (19 دجنبر 1997).

*ويتعين على الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم أو مكوّل لمة أو عسكري قديم أو محارب قديم أو إرفاق ملفاتهم بشهادة تثبت هذه الصفة مسجلة من طرف المديرية السامية لتقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير أو مؤسسة الحسن الثاني للأعمال الاجتماعية لتقدماء العسكريين وتقدماء المحاربين أو نسخة من بطاقة "معاق" بالنسبة للأشخاص المعاقين.

*يكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

•طلب الترشيح لاجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي المترشح رقم البطاقة الوطنية وعنوانه الشخصي ورقم هاتفه وبيوه الألكتروني وتوقيعه. -خمسّة مصداق عليها من الشهادة المطلوبة ونسخة من قرار المعاملة عند الاقتصاد.

•السيرة الذاتية المترشح تحمل صورة فوتوغرافية. -خمسّة مطابقة للأصل لبطاقة التعريف الوطنية.

•بطرفان يحملان الطابع البريدي والعنوان الشخصي المترشح.

•بالنسبة للمتوظفين ضرورة الإيلاء بالموقفة الصريحة للإدارة الأصلية لفصد اجتياز المباراة تحت مظلة رفض طلبهم وحققهم من لائحة الناجحين متى تبين لاحقاً لهم موقوفون أو منعقون مع إدارة أو جماعة أخرى.

•مترشح ملفات الترشيح يكتبك المنضب بمقر جماعة لغدير أو ترسل عبر البريد المضمون مع الإشعار بالتوصل لدى رئيس جماعة لغدير، والبعنوان التالي: جماعة لغدير وإقليم الجديدة، وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية والجماعات الترابية إلى غاية يوم **03 أكتوبر 2025** قبل الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال وهو آخر أجل لقبول الترشيحات.

•كل ملف الترشيح يحمل خارج الأجل المحدد أعلاه، أو نقصه وثيقة من الوثائق المحددة سلفاً أن يؤخذ بين الأعمار.

•سيتم الإعلان عن لائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المباراة على البوابة الإلكترونية للتشغيل العمومي www.emploi-public.ma ويخطر الإعلان بمثابة استعداد لاجتياز الاختبار الكتابي.

•تتمثل مباراة التوظيف: اختبار كتابي واختبار شفوي أو تطبيقي أو هما معاً حسب الجدول التالي:

الدرجة المتباري بشأنها	الموضوع	المدة	المعامل	الاختبار الشفوي أو التطبيقي أو مهامها	الموضوع	المدة	المعامل
تقني من الدرجة الرابعة (السلّم) (8)	موضوع عام أو أسئلة ذات اختبارات متعددة (QCM) يتخلّق بالمهام أو الوظائف المطلوبتها أو باختصاصات الجماعات الترابية.	ثلاث (03) ساعات	4	تتناقش فيه لجنة المباراة مع المترشح (ة) مواضيع وفصلاً مختلفة، أو تخصصه لاختبار تطبيقي في التخصص المطلوب، أو هما معاً بهدف تقييم مدى قدرته على ممارسة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها.	3	ما بين 15 و 45 دقيقة	3

*يُنشر هنا القرار بيوالة التشغيل العمومي www.emploi-public.ma وبالبوابة الإلكترونية لتقدماء العامة للجماعات الترابية وفي صحفائين وطنيين ويعلّق بمقر الجماعة.

وهر بالقبيرة في: 01 غشت 2025

إعطاء: رئيس جماعة لغدير

N°6056 /PA



Premier League : Le derby pour Manchester City

Le frisson pour Liverpool



Liverpool s'arrache, encore

Dans l'après-midi, les Reds ont eu besoin d'un penalty de Mohamed Salah dans le temps additionnel (90e+5) pour battre le promu Burnley et maintenir leur taux de victoires à 100% en Premier League.

Ce bilan immaculé ne dit rien des difficultés rencontrées, dimanche et depuis le début de saison: leurs quatre victoires ont toutes été acquises en marquant dans les dix dernières minutes du temps réglementaire (Bournemouth et Arsenal), ou après (Newcastle et Burnley).

"Nous n'abandonnons jamais. Nous essayons de repousser nos limites et, en tant qu'équipe, nous y sommes parvenus", a voulu retenir Salah au micro de Sky Sports.

L'ailier égyptien a transformé en force et devant la tribune de ses supporters le penalty accordé après une main du Franco-Tunisien Hannibal, dépité d'avoir précipité la chute de siens.

Les Clarets avaient réussi à contenir la menace diffuse, mais peu dangereuse, de Liverpool grâce à une solide performance du gardien Martin Dubravka, vigilant devant Dominik Szoboszlai (59e) et Jeremie Frimpong (90e+3).

Leur mérite était encore plus grand après l'expulsion de Lesley Ugochukwu pour deux cartons jaunes: le Français a commis une vilaine faute sur Alexis Mac Allister (16e) et un tacle en retard sur Florian Wirtz (84e).

"A certains moments aujourd'hui, nous avons joué comme si notre vie en dépendait", a commenté Scott Parker, "extrêmement fier" de ses joueurs. "Le match se termine de manière vraiment déchirante, c'est comme ça."

Pour Liverpool, la suite s'écrit contre l'Atlético Madrid, mercredi en Ligue des champions, et contre Everton (6e, 7 pts) samedi, également à Anfield.

Les supporters des "Reds" auront enfin l'occasion de voir jouer la recrue phare de l'été, Alexander Isak, que l'entraîneur Arne Slot a choisi de ménager dimanche.

Manchester City avec son nouveau gardien Gianluigi Donnarumma a malmené le voisin Manchester United (3-0) dimanche dans une Premier League dominée par Liverpool, plus que jamais spécialiste des victoires tardives après son déplacement gagnant à Burnley (1-0).

Le derby de Manchester a été précédé par un hommage poignant à l'ancien champion du monde de boxe Ricky Hatton, grand supporter de City retrouvé mort dimanche, et il s'est terminé par un KO pour United.

Les Red Devils de Ruben Amorim ont été surclassés par la bande de Pep Guardiola, à la confiance pourtant entamée par deux défaites

successives avant la trêve internationale.

Une victoire éclatante face à l'ennemi historique ne pouvait pas tomber mieux, surtout avant une semaine à deux sommets: contre Naples jeudi en Ligue des champions, contre Arsenal dimanche en championnat.

City a été porté par Phil Foden (18e) et un doublé d'Erling Haaland (53e, 68e), cinq fois buteur en quatre matches de championnat. L'ailier Jérémy Doku, étourdissant, a aussi brillé avec deux passes décisives.

Derrière, Donnarumma a rendu une copie parfaite pour sa première apparition sous le maillot bleu ciel.

L'ancien gardien du Paris Saint-Germain,

devenu le successeur de l'historique Ederson, a fait preuve d'autorité dans ses sorties (4e, 45e, 85e), il a bien bloqué l'angle de Benjamin Sesko (33e) et s'est envolé pour détourner une superbe volée de Bryan Mbeumo (61e).

"On veut toujours gagner le derby, mais aujourd'hui, c'était encore plus fort. Je suis tellement heureux et soulagé que nous ayons réussi à le faire tous ensemble", a réagi Haaland sur Sky Sports.

Au classement, Manchester United reste bloqué dans la seconde moitié (14e, 4 pts) tandis que City remonte à la huitième place avec six points, six de moins que le leader Liverpool (1er, 12 pts).

Le PSG maîtrise mais perd encore des plumes avant la C1

Grâce à un doublé de Bradley Barcola, le PSG a enchaîné une quatrième victoire en autant de rencontres dimanche face à Lens (2-0) lors de la 4e journée de Ligue 1, mais déplore trois nouveaux blessés, trois jours avant d'entamer sa campagne de Ligue des champions.

En tête du championnat avec 12 points, Paris devance Lille (2e, 10 pts), vainqueur de Toulouse à domicile 2-1, tandis que Lyon (4e, 9 pts) s'est sabordé à Rennes (3-1) en clôture de la journée.

Barcola a ouvert le score grâce à une superbe frappe enroulée (15e) avant de doubler la mise en deuxième période d'un tir à ras de terre (51e). Avec trois buts inscrits cette saison, il rejoint notamment son coéquipier Joao Neves en tête des meilleurs buteurs du championnat.

Mais la rencontre du PSG a été ternie par les sorties sur blessures de Khvicha Kvaratskhelia, Lee Kang-in et Lucas Beraldo, alors

que les champions d'Europe devront déjà faire sans Désiré Doué et Ousmane Dembélé face à l'Atalanta Bergame mercredi.

Paris a tout de même profité de la rencontre pour organiser une cérémonie d'adieux à un "tit" historique, Presnel Kimpembe, qui a quitté le club en début de saison, 20 ans après y être arrivé pour le Qatar SC.

Plus tôt dans la journée, Lille, apathique, mené, puis renversant, a arraché la victoire en extremis face à Toulouse (2-1) grâce à un but d'Ethan Mbappé, dans la dernière minute du temps additionnel (90e+8) au Stade Pierre-Mauroy.

Après la gifle reçue face aux Parisiens (6-3) avant la trêve internationale, Toulouse chute à nouveau, et occupe la dixième position (six points).

Lors du dernier match de la journée, Lyon qui restait sur trois victoires en trois rencontres, se dirigeait vers un nouveau suc-

cès à dix minutes de la fin face à Rennes, mais a coulé à la suite de l'expulsion évitable de Tyler Morton (1-3).

Le jeune Kader Meïté, 17 ans, sorti du banc, a été le détonateur Rennais, en inscrivant un doublé dans le temps additionnel. Avec sept points, les joueurs de Habib Beye sont seuls 6e du championnat.

Vainqueur de son premier match en Ligue 1 à domicile face à Metz, le Paris FC, ambitieux promu, a obtenu son premier succès à l'extérieur en s'imposant 2-1 à Brest pour le retour de Pierre Lees-Melou à Francis-Le Blé.

Les Parisiens, désormais 10e de Ligue 1, ont fait la différence en première période grâce à Willem Geubbels (14e) et Vincent Marchetti (34e), avant de résister en seconde période aux assauts brestois.

Les Bretons qui ont buté sur le gardien parisien, Obed Nkambadio, en feu, n'ont toujours pas gagné cette saison tout comme

Metz, rejoint par Angers dans le temps additionnel (1-1), après un penalty de Himad Abdelli.

Dans le temps additionnel également, sur penalty aussi (de Joaquin Panichelli 90e+1), Strasbourg est venu à bout du Havre à domicile et occupe la 5e place du championnat.

Ligue des champions

Ci-dessous le programme des matches, prévus ce soir, de la phase de ligue de la Ligue des champions UEFA :

Mardi à 17h45

Athletic Bilbao-Arsenal

PSV-Royal Union SG

Mardi à 20h00

Benfica-Qarabag

Juventus-Dortmund

Real Madrid-Olympique Marseille

Tottenham-Villarreal

Botola Pro D1

“Le Clasico” Raja Casablanca/AS FAR, tête d’affiche de la 2^{ème} journée



Les regards seront rivés, mercredi, vers le Complexe sportif Mohammed V, qui abritera le “Clasico” entre le Raja de Casablanca et l’AS FAR, un match en tête d’affiche de la 2^e journée de la Botola Pro D1 de football.

Ce face à face aura un caractère spécial, compte tenu du début de saison réussi du Raja de Casablanca et de l’AS FAR, qui se sont imposés lors de la première journée, respectivement face au FUS de Rabat (2-0) et à l’Union Yacoub El Mansour (2-0), leur permettant de

se côtoyer en première place du classement avec trois points, aux côtés de la Renaissance de Berkane, du Wydad de Casablanca et du Maghreb de Fès.

Dans les autres rencontres de la deuxième journée, la Renaissance de Berkane sera l’hôte du Kawkab de Marrakech, qui a débuté sa saison par une défaite face au Wydad par 1 but à 0.

Le Wydad sera, lui, en déplacement à Rabat pour affronter l’Union Yacoub El Mansour au stade Olympique, pour confirmer sa

bonne entame de la saison, tandis que l’équipe rabatie devra surmonter son premier revers.

Le Hassania d’Agadir, après un match nul (1-1) face à l’Ittihad de Tanger en première journée, recevra le Maghreb de Fès, avec l’ambition de signer sa première victoire de la saison.

L’Ittihad de Tanger devait croiser le fer, lundi, avec l’Olympic de Safi, tandis que le COD Meknès accueillera, samedi, le FUS de Rabat (18h00).

La Renaissance de Zemamra recevra son voisin le Difaâ d’El Jadida, dimanche au stade Ahmed Choukri (16h00), tandis que l’Union de Touarga accueillera l’Olympique de Dcheira le même jour, au stade 18 Novembre à Khemisset (18h00).

Ci-après le programme de la 2^e journée :

Mardi 16 septembre

(20h00) Kawkab Marrakech – Renaissance Berkane (stade El Harti à Marrakech)

Mercredi 17 septembre

(20h00) Raja Casablanca – AS FAR (Complexe sportif Mohammed V à Casablanca)

Vendredi 19 septembre

(20h00) Union Yacoub El Mansour – Wydad Casablanca (stade Olympique à Rabat)

Samedi 20 septembre

(18h00) COD Meknès – FUS Rabat (stade d’honneur à Meknès)
(20h00) Hassania Agadir – Maghreb Fès

(Grand stade d’Agadir)

Dimanche 21 septembre

(16h00) Renaissance Zemamra – Difaâ El Jadida (stade Ahmed Choukri à Zemamra)

(18h00) Union Touarga – Olympique Dcheira (stade 18 Novembre à Khemisset).

A noter que le match Ittihad Tanger – Olympique Safi devait être disputé lundi.

Le MAS réussit son entrée en lice *Le DHJ accroché par le CODM*

Le Maghreb de Fès s’est imposé à domicile face à la Renaissance de Zemamra par 2 buts à 0, dimanche en match de la première journée de la Botola Pro D1 «Inwi» de football (saison 2025-2026).

Driss El Jabli (43e) et Soufiane Benjida (80e) ont inscrit les buts de la victoire du MAS, sachant que la Renaissance de Zemamra a raté l’occasion d’ouvrir le score dès la 13^e minute, après le penalty raté par Zakaria Bahro.

Dans l’autre match de cette journée programmé dimanche, le Difaâ d’El Jadida a concédé un nul blanc (0-0) face au COD Meknès, au stade Ahmed Choukri à Zemamra.

Coupe Davis

L’équipe du Maroc valide son billet pour les play-offs du Groupe Mondial I

La sélection marocaine de tennis s’est qualifiée pour les play-offs du Groupe Mondial I de la Coupe Davis de tennis, après sa victoire (4-1) face à son homologue sud-africain, dans le cadre d’une confrontation comptant pour le Groupe mondial II, disputée samedi et dimanche à Pretoria.

Menant à l’issue de la première journée 2-0, les Marocains ont scellé le sort de ce duel, lors de la deuxième journée, après la victoire de Talal Baadi contre le Sud-Africain Connor Roig (6-3, 6-2).

Karim Bennani a, pour sa part, confirmé la large victoire des Nationaux en remportant sa rencontre contre Leo Mathysen (6-1, 6-2).

En match de double, joué dimanche, la paire marocaine composée de Yassine Dlimi et Younes Lalami Laaroussi a difficilement cédé contre le tandem Alec Beckley et Thando Longwe-Smit (7-6, 3-6, 7-6).

Samedi, le Maroc avait bien entamé la confrontation en menant par 2 à 0 à l’issue des deux premiers simples.

Les deux victoires du Maroc ont été l’oeuvre de Yassine Dlimi qui a pris le dessus sur Alec Beckley sur le score de 6-7, 7-6 et 6-2 et Taha Baadi tombeur de Marc Van Der Merwe (3-6, 6-1, 6-1).

Aït Kamra

Plus de 200 participants à la 2^{ème} édition de la course sur route

La deuxième édition de la course sur route d’Aït Kamra (province d’Al Hoceïma), s’est déroulée, samedi sous le slogan “Le sport, locomotive du développement”, à l’occasion du 62^{ème} anniversaire de la Fête de la Jeunesse.

Organisée par l’Association Aït Kamra pour le développement social et le sport, cette manifestation a rassemblé plus de 200 participants de tous âges, venus aussi bien de la province d’Al Hoceïma que d’autres villes du Royaume.

L’événement, initié en partenariat avec la com-

mune d’Aït Kamra, l’Association Iqraa pour l’éducation et le développement à Al Hoceïma, en collaboration avec la province et l’Association Stars Rif Athlétisme (ASRAA), s’est déroulé dans une ambiance conviviale et dynamique, marquée par une participation remarquable des filles comme des garçons.

Cette course, qui a également permis à plusieurs enfants à besoins spécifiques de démontrer leurs aptitudes sportives et de renforcer leur confiance en eux, s’est déclinée en deux catégories, à savoir un par-

cours de 2 km réservé aux moins de 15 ans et une course de 10 km destinée aux plus de 15 ans.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de cette édition et président de l’association organisatrice, Nassim Madani, a souligné que l’objectif de cette initiative est de valoriser les projets sportifs et de développement dont regorge la commune, de rapprocher les participants des infrastructures sportives récemment aménagées dans la région, de promouvoir la pratique du sport au sein de la province et de contribuer au développement de l’athlétisme.

Le cheval “Casa de Campo” remporte la 4^{ème} édition du Grand Prix d’Afrique 2025 des courses hippiques

Le cheval Casa de Campo, monté par Madih Zouhair, a remporté, samedi à l’hippodrome d’Anfa à Casablanca, la 4^{ème} édition du Grand Prix d’Afrique 2025 des courses hippiques.

L’épreuve (1900m), l’une des principales compétitions de cet événement organisé par la Société Royale d’Encouragement du Cheval (SOREC) en partenariat avec l’Association des sociétés de loterie africaines, a réuni l’élite des courses hippiques en Afrique.

La deuxième place est revenue au cheval Citykhali Fal, monté par Amenai Rachid, alors que Misteriously avec le jockey Nacir Aymen a complété le podium.

Au total, huit courses étaient au menu de cet événement hippique, dont cinq de 1900m. Le prix

de la SOREC a été remporté par Lily Hiro monté par Lakjal Omar, suivi de Rihabchou monté par Labzani Bouchouaib et Hilal Alyane avec Taftafi Abdelmalik.

Le Prix PMU est revenu, quant à lui, à Boltril, monté par le jockey Faddoul Kacem, devant Majdoulin avec Moughat Amine et Hatanouf Fal monté par Amenai Rachid.

Pour ce qui est du Prix PGI, le cheval Djerza Maamora, emmené par Lakjal Omar, s’est imposé devant Roura Al Boraq (Al Hajjari Anass) et Ghazvina Bouskoura (Abouhayane Soufiane).

A cette occasion, Madih Zouhair a exprimé à la MAP sa joie de cette victoire, fruit d’un travail acharné et d’un entraînement constant, qui sont des facteurs déterminants pour réaliser tout exploit.

De son côté, le directeur général de la SOREC, Omar Sqalli, a souligné que le Grand Prix d’Afrique “confirme sa trajectoire ascendante et s’impose comme un rendez-vous incontournable réunissant acteurs des courses hippiques et loteries africaines”.

Le président de l’Association des loteries africaines, Draman Coulibaly, a, pour sa part, indiqué que le Grand Prix d’Afrique reflète l’importance du partenariat entre l’association et la SOREC et confirme le rôle de premier plan du Maroc dans la consolidation des acteurs du continent.

La 4^{ème} édition du Grand Prix d’Afrique s’est tenue du 11 au 13 septembre, avec la participation de plus de vingt pays africains, ainsi que de personnalités de premier plan dans le domaine équestre et hippique.

En Grèce, des mouches stériles pour lutter contre la destruction des cultures fruitières

Dans un verger de kakis, à Naoussa, dans le nord de la Grèce, des scientifiques ouvrent avec précaution des sachets en papier. Des milliers de mouches s'envolent aussitôt au-dessus des plaqueminières.

L'expérience vise à atténuer l'impact destructeur de nouvelles espèces de mouches invasives qui ravagent les cultures fruitières.

Car ces insectes lâchés sont des mâles stérilisés de la mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*) qui détruit une partie des récoltes à Naoussa, une région productrice de pêches, un fruit largement exporté hors de Grèce.

Financé par l'Union européenne, le projet REACT, doté d'un budget de 6,65 millions d'euros sur quatre ans, rassemble des chercheurs de douze pays: du Royaume-Uni à l'Afrique du Sud en passant par Israël et la France afin de procéder à un premier essai de la technique de l'insecte stérile (TIS).

"Notre approche est d'éradiquer localement les populations de la mouche méditerranéenne des fruits", explique Nikos Papadopoulos, professeur d'entomologie à l'Université de Thessalie, qui participe au projet.

Ce savoir-faire doit ensuite être appliqué "à d'autres espèces destructrices, comme la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) et la mouche des

pêches (*Bactrocera zonata*)", poursuit-il lors d'une visite organisée pour des journalistes, dont deux de l'AFP.

Venue d'Afrique subsaharienne, la mouche méditerranéenne a commencé à apparaître dans le sud-est de l'Europe avec la hausse des températures liée au changement climatique. Le ver de ce ravageur s'attaque aux pêchers, agrumes, pommiers, abricotiers, fraisiers et cerisiers notamment. Les mouches mâles stérilisés à l'Université de Patras reçoivent "un supplément bactérien qui les rend plus actifs, plus résistants et plus compétitifs", détaille George Tsiamis, directeur du laboratoire de systèmes microbiologiques de cette université.

"Elles sont ainsi plus susceptibles de survivre, de parcourir des distances plus longues, de vivre plus longtemps et surtout de s'accoupler avec des femelles de type sauvage", poursuit le chercheur.

Mais la reproduction des mouches mâles stérilisés et des femelles est empêchée ce qui va réduire progressivement jusqu'à l'élimination des ravageurs. Une technique qui, à en croire ses promoteurs, n'utilise pas de pesticides.

Savvas Pastopoulos a accepté que son verger participe à cet essai scientifique et a été chargé d'informer les autres producteurs de fruits alentour.

"Lorsqu'ils ont vu ces sacs remplis d'insectes, ils se sont d'abord montrés mé-



fiant", affirme cet agronome de 40 ans. Mais une fois les explications fournies, "ils ont compris l'intérêt du projet".

A Naoussa, "il y a eu des saisons où la mouche méditerranéenne a causé la perte de notre production en quinze jours", se désole-t-il.

Les mouches des fruits envahissantes figurent parmi les menaces les plus destructrices pour la production alimentaire mondiale, selon les scientifiques.

Deux des espèces nuisibles, la mouche orientale des fruits et la mouche des pêches, ont causé des dégâts économiques massifs dans le monde et menacent désormais d'envahir l'Europe.

Selon Nikos Papadopoulos, la mouche orientale des fruits est désormais présente en Europe, à commencer par la région de Naples, en Italie. Elle est aussi apparue en France et en Belgique.

"C'est une menace réelle pour les

pays méditerranéens et on s'attend à des problèmes en Grèce, sur la côte croate, en Italie, en Espagne et au Portugal", souligne-t-il. Le changement climatique constitue un facteur aggravant car les espèces envahissantes se propagent avec la chaleur, selon Vasilis Rodovitis, docteur au laboratoire d'entomologie et de zoologie agricole de l'Université grecque de Thessalie.

Ces deux espèces "se sont révélées capables de passer l'hiver dans les régions les plus chaudes d'Europe, comme l'île de Crète (Grèce) ou la ville de Valence (Espagne)", selon lui.

Dans des régions tempérées comme Naples et Thessalonique, la deuxième ville grecque, "nous avons observé un faible taux de survie mais suffisant pour se reproduire au début du printemps", a-t-il ajouté. La petite ville de Naoussa a été choisie parce que la population de la mouche méditerranéenne des fruits y est faible, comme lors des premiers stades d'invasion d'une nouvelle espèce.

"Nos premières conclusions montrent une réduction du nombre de la population locale de ravageurs que nous surveillerons cette année et l'année prochaine", assure Marc Schetelig, coordinateur du projet. Selon ce professeur de biotechnologie à l'Université de Giessen en Allemagne, "cet essai à petite échelle sert de modèle pour l'Europe".

Recette

Paella mixte



Ingédients :

250 g de riz
350 g de poulet coupé en morceaux
6 côtelettes d'agneau
50 g de petits pois écosés
100 g de courgettes coupées en 4
100 g de fèves écosées
1 poivron rouge grillé, pelé, épiné et coupé en lanières
1 oignon finement émincé
2 gousses d'ail émincées
1 c. à soupe de concentré de tomate
10 cl d'huile d'olive
2 pincées de pistils de safran
1 bouquet de coriandre
4 brins de thym frais
85 cl de bouillon de poulet ou de légumes
Sel et poivre

Préparation :

Dans une poêle à paella sur feu doux, faire chauffer l'huile d'olive et y faire dorer les morceaux de poulet et les côtelettes d'agneau. Les retirer et les réserver.

Dans la même huile, faire revenir l'ail et l'oignon émincés.

Ajouter le riz en remuant jusqu'à ce qu'il devienne translucide.

Mouiller avec le bouillon et incorporer le concentré de tomates. Ajouter les épices et les herbes.

A ébullition, baisser le feu et disposer les morceaux de poulet, les côtelettes et les légumes sur le riz.

Recouvrir d'une feuille de papier aluminium et laisser mijoter la paella à feu doux jusqu'à cuisson du poulet et absorption de la sauce.

Laisser reposer la paella 5 mn avant de la servir.

La météo extrême de l'été 2025 a coûté 43 milliards d'euros à l'Europe

Les vagues de chaleur, sécheresses et inondations qui ont marqué l'été 2025 ont engendré 43 milliards d'euros de pertes pour l'économie européenne, selon une étude d'économistes publiée lundi, qui souligne que ces coûts immédiats ne sont qu'un début.

L'étude, dirigée par Sehrish Usman de l'université de Mannheim (Allemagne) avec deux coauteurs de la Banque centrale européenne, s'appuie à la fois sur des données météorologiques et des modèles économiques d'estimation des dommages causés par les événements météorologiques extrêmes, rendus plus fréquents et plus intenses par le changement climatique.

Elle prend en compte les conséquences directes comme la destruction de routes, d'immeubles ou de récoltes lors d'inondations, mais aussi indirectes comme les pertes de production induites par le temps de reconstruction d'une usine, les pertes en vies humaines ou les coûts liés à l'adaptation.

Elle intègre également les impacts à plus long terme car "le véritable coût des événements extrêmes (...) s'étend bien au-delà des effets immédiats", souligne Mme Usman. Ainsi, la raréfaction ou la destruction de certains produits liés à la sécheresse peut entraîner une inflation à plus ou moins long terme.

En prenant en compte tous ces éléments, l'étude estime que d'ici à 2029, les

coûts macroéconomiques engendrés par les catastrophes de l'été 2025 pourraient atteindre 126 milliards d'euros.

L'Espagne, la France et l'Italie ressortent comme les pays les plus touchés, chacun faisant face cette année à des pertes supérieures à 10 milliards d'euros. Celles-ci pourraient dépasser 30 milliards d'euros à moyen terme, cet été ayant été révélateur de la multiplication des canicules et des sécheresses.

Les pays d'Europe centrale et septentrionale souffrent de dommages moins importants, mais les inondations tendent à s'y multiplier ces dernières années, ce

qui devrait y faire grimper le coût des déplacements météorologiques, note l'étude.

Les auteurs soulignent que ces chiffres sont sans doute en dessous de la réalité, faute de prendre en compte les effets cumulés et certaines autres répercussions du changement climatique, comme les incendies. Les chiffres des pertes économiques généralement compilés par les réassureurs ne couvrent que les dommages causés aux biens matériels, et omettent d'autres effets indirects comme les baisses de productivité liées à la chaleur, font-ils remarquer.

